

De la philosophie de la
"Henriade" ou Supplément
nécessaire aux divers
jugemens qui en ont été
portés, surtout à celui [...]

. De la philosophie de la "Henriade" ou Supplément nécessaire aux divers jugemens qui en ont été portés, surtout à celui de M. de La Harpe ([Reprod.]) / par M. T***, ancien supérieur de l'Oratoire. 1805.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

no. ~~Faraud~~, (Berbin)
Labarand

DE

LA PHILOSOPHIE

DE LA HENRIADE.

DE
LA PHILOSOPHIE
DE LA HENRIADE,

OU

SUPPLÉMENT nécessaire aux divers Jugemens qui en ont été portés, surtout à celui de M. de la Harpe.

PAR M. T***.,
Ancien Supérieur de l'Oratoire.



A PARIS,

Chez { ONFROI, Libraire, rue St.-Victor, n^o. 5.
BRAJEU, rue St-Séverin.

AN XIII. — 1805.

DE
LA PHILOSOPHIE
DE LA HENRIADE,
OU

SUPPLÉMENT nécessaire aux divers jugemens qui en ont été portés, surtout à celui de M. de la Harpe.

« C'est là que Voltaire déclare au *Fanatisme*,
» cette haine inexpiable, cette guerre généreuse
» qui n'admit jamais ni traité ni trêve, et qui n'a
» eu de terme qu'avec sa vie. » (*La Harpe, Eloge
de Voltaire, Ire. part.*)

« Les philosophes ont affecté de confondre sciem-
» ment ces deux choses (*la Religion et le Fanatis-*
» *me*); et par cette méthode, ils ont accoutumé les
» ignorans à les prendre toujours l'une pour l'autre.»
(*La Harpe, du Fanatisme dans la langue révolutionnaire, §. XVIII.*)

I. **L**E poëme de la Henriade paroît appartenir plutôt à la littérature qu'à la philosophie. Il est cependant beaucoup moins étranger à cette dernière qu'on ne le pense communément, et fait même époque dans son histoire. C'est ce

que nous nous proposons de montrer, après avoir rappelé quelques circonstances relatives à la composition de l'ouvrage, pour rectifier les inexactitudes échappées aux biographes de l'auteur.

M. de Caumartin, intendant des finances, touché du sort du jeune Arouët, que son père retenoit forcément dans l'étude d'un procureur, l'emmena avec lui à sa terre de Saint-Ange, pour qu'il y réfléchît à loisir sur le choix d'un état. Ce magistrat, homme d'un esprit très-cultivé, avoit eu Fléchier pour précepteur, Boileau et J.-B. Rousseau pour amis. Ces deux poètes l'ont célébré dans leurs vers. Son grand-père, proche parent et ami intime de Sully, avoit été employé par Henri IV dans plusieurs négociations importantes, dont il s'étoit acquitté avec distinction. Il avoit transmis à sa famille une foule d'anecdotes curieuses sur le monarque et sur son ministre, qui s'y conservoient par tradition. Le petit-fils s'en étoit pénétré; il aimoit à les raconter, et le faisoit toujours avec une espèce d'intérêt religieux que lui inspiroit sa profonde vénération pour ces deux grands hommes. Il possédoit également les anecdotes secrètes de l'ancienne Cour et de la république des lettres; ce qui rendoit sa conversation très-instructive. C'est à quoi Voltaire fait allusion, dans les vers suivans d'une épître adressée du

fond de sa retraite au grand-prieur de Vendôme.

- « Caumartin porte en son cerveau ,
- » De son tems l'histoire vivante ;
- » Caumartin est toujours nouveau
- » A mon oreille qu'il enchante :
- » Car dans sa tête sont écrits
- » Et tous les faits et tous les dits
- » Des grands hommes , des beaux-esprits.

Son frère, évêque de Blois, qu'un goût précoce pour la littérature avoit fait admettre dans l'Académie françoise, dès l'âge de 26 ans, étoit alors à Saint-Ange. Ce château rassembloit, à la même époque, plusieurs gens de lettres-que le seigneur du lieu y réunissoit ordinairement dans la belle saison. On conçoit que leur conversation devoit avoir souvent pour objet des questions littéraires. Un jour que le hasard la fit tomber sur les poèmes épiques français, on convint presque généralement, que la difficulté de trouver des agens surnaturels pour conduire la fable de ce genre de poème, présentoit un obstacle insurmontable, lorsqu'on vouloit entreprendre de traiter un sujet moderne. L'évêque de Blois fut d'une opinion contraire. Il témoigna son étonnement de voir qu'on eût négligé le sujet vraiment national de Henri-le-Grand, remontant comme par miracle sur le trône de ses pères,

et pardonnant à ses sujets rebelles. L'événement de la Saint-Barthelemi, les Etats de Blois, l'histoire entière de ces temps malheureux, lui sembloient présenter une multitude de beautés poétiques dont un homme de génie pouvoit tirer grand parti.

Cette idée frappa le jeune Aroüet, dont l'imagination étoit déjà saisie du même enthousiasme que l'autre Caumartin avoit mis dans le récit de ses anecdotes intéressantes sur Henri et sur son ministre. Il s'enferma pendant six jours dans la bibliothèque de Saint-Ange, où il se faisoit apporter ses repas, et n'en sortit, au bout de ce temps, qu'avec le plan du poëme, dont il avoit composé les cinquante premiers vers, et presque tout le second chant. L'étonnement de toute la société fut extrême, quand il en fit la lecture. On lui prodigua les éloges les plus flatteurs et les plus encourageans.

Les principaux traits de cette Notice nous ont été fournis par M. de Saint-Ange, ci-devant intendant de Franche-Comté, petit-fils de l'hôte de Voltaire, et qui cultive avec succès dans son exil, le goût pour la littérature, qui est héréditaire dans sa famille. On ne trouve point ici l'anachronisme adopté par Condorcet, par Duvernet et autres, qui mettent le poète à Saint-Ange en 1715, en conversation avec le père de son protecteur, mort le 3 mars 1687. M. de

Caumartin dont il s'agit, né en 1653, n'avoit pu non plus connoître aucun des seigneurs de la Cour de Henri IV. Enfin il n'est pas vrai que l'auteur sortit de sa retraite sans plan déterminé pour son poëme.

II. La Henriade, que Voltaire n'avoit fait qu'ébaucher à Saint-Ange, devint pour lui, l'année suivante, d'une grande ressource, pendant son séjour à la Bastille, où il se trouvoit privé de toutes consolations humaines. Dans cet état, sentant le besoin de fixer son imagination ardente par quelque occupation qui pût adoucir les rigueurs de sa détention, il reprit son travail, et le poursuivit sans relâche. Après être sorti de prison, il continua de le perfectionner, en profitant des conseils qu'on lui donnoit dans les différentes sociétés où il alloit en faire des lectures. Peu s'en fallut, cependant, que les contradictions qu'il y essuya un jour, ne fissent périr l'ouvrage avant sa naissance. Comme il le lisoit chez le jeune président de Maisons, on l'impatienta tellement, qu'il jeta le manuscrit au feu, où il alloit devenir la proie des flammes, si le président Hainault ne l'en eût promptement retiré. « Souvenez-vous, lui dit celui-ci dans une de ses lettres, » que c'est moi qui ai » sauvé la Henriade, et qu'il m'en a coûté une » belle paire de manchettes. »

L'auteur a prétendu que ce fut sur quelques copies informes qui couroient dans le public , avant qu'il y eût mis la dernière main , que ce poëme fut imprimé en 1723 , sous le titre de *la Ligue* , sans sa participation , et avec des altérations dont il se plaignit amèrement. Ces défauts n'empêchèrent pas la société où il vivoit , composée d'amis qui se piquoient , sur toutes sortes de matières , d'une façon de penser très-indépendante , d'applaudir à l'ouvrage , tout défectueux qu'il pût être. Les traits vifs contre les prêtres , qu'il contenoit , et dont l'auteur leur avoit donné un avant-goût dans sa tragédie d'*OEdipe* , étoient bien propres à les faire passer par-dessus toutes les imperfections qui pouvoient être le sujet d'une juste critique.

Ce succès de coterie eut des revers. La publication du poëme fut le signal d'un déchaînement presque général. L'orage ne gronda pas seulement dans la république des lettres , où son esprit caustique lui avoit fait de nombreux ennemis. Le Régent , son protecteur , venoit de mourir. L'évêque de Fréjus , précepteur du jeune roi , commençoit à prendre du crédit dans le gouvernement. On chercha à lui inspirer des préventions contre le poëme et contre son auteur. L'un et l'autre n'y prêtoient que trop. On prétend que le cardinal de Bissy , président de l'assemblée du Clergé , qui se tenoit alors , fut

sollicité d'y faire censurer l'ouvrage. Mais cette Eminence avoit assez d'embarras avec les *Appellans*, sans vouloir se compromettre encore avec les poètes. Le triomphe des ennemis de Voltaire se borna donc au refus d'un privilège qu'il demandoit pour faire paroître la *Henriade* sous son nom.

Toutes ces mortifications concoururent avec l'aventure du chevalier de Rohan, qui l'obligea de se réfugier en Angleterre. La liberté de la presse, qui règne dans ce pays, lui procura, pour faire imprimer son poème, des facilités que les convenances ne permettoient pas de lui accorder en France. Voici comme il s'en exprime.

- « Je ne dois pas être plus fortuné
- » Que le héros célébré sur ma lyre.
- » Il fut proscrit, persécuté, damné
- » Par les dévots et leur docte séquelle :
- » En Angleterre il trouva des secours.
- » J'en vais chercher. »

La *Henriade* reparut donc avec éclat en 1727, sous le titre qu'elle a toujours conservé depuis. La princesse de Galles, protectrice des gens de lettres, en accepta la dédicace. Sous un tel patronage, la cour y prit le plus grand intérêt. Une souscription immense pro-

duisit des sommes considérables à l'auteur ; quoiqu'il ait prétendu depuis n'en avoir jamais reçu un sou (1). De retour en France, il les plaça dans une loterie que le contrôleur-général, Pelletier-Desforts, venoit d'établir. Le gain prodigieux que Voltaire y fit peut être regardé comme le commencement de cette fortune étonnante dont la république des lettres n'avoit pas encore fourni d'exemples. L'anecdote est assez singulière pour mériter de trouver place ici.

Invité à dîner dans une maison avec Clairaut, il trouva, en arrivant, ce mathématicien très-occupé à faire des calculs sur la gazette de France. Il voulut en savoir le sujet. Clairaut lui remit la carte qui contenoit ses calculs, en lui faisant observer que c'étoit là une opération très-nuisible à l'Etat, et dans laquelle la chance étoit toute en faveur des particuliers. On recevoit des rentes sur l'hôtel-de-ville pour billets, et on payoit les lots en argent comptant, de sorte qu'il y avoit un million à gagner en prenant tous les billets. Le produit de la Henriade, quelque considérable qu'il fût, n'auroit pas suffi pour une telle opération. L'auteur courut chez son notaire, les calculs de Clairaut en main ; ils s'associèrent des capitalistes qui four-

(1) *Lettre au Libraire Josse, du 6 janv. 1733.*

nirent le surplus des fonds nécessaires. Le succès du jeu fut complet. Voltaire disoit, à cette occasion : « Que pour faire fortune en » France, il n'y avoit qu'à lire les arrêts du » Conseil. » M. Paris du Verney lui procura un nouveau moyen d'accroître la sienne, en l'intéressant dans les vivres de l'armée; mais nous avons assez parlé du poète financier, revenons au poète philosophe qui doit nous occuper uniquement.

III. Cette seconde édition de la Henriade est remarquable par un trait de ressentiment qui s'est perpétué dans toutes les autres. C'étoit le célèbre Sully-Rosny qui, dans la première, figuroit à la place qu'occupe aujourd'hui Duplessis-Mornay. Voici la raison de ce changement : Voltaire s'étoit permis, à table chez le duc de Sully, de fronder avec ce ton épigrammatique qui lui étoit si familier, le chevalier de Rohan-Chabot, homme d'une réputation très-équivoque en plusieurs genres, et par cela même extrêmement susceptible. Celui-ci, piqué au vif, affecta de demander avec un air de dédain, et assez haut pour être entendu, quel étoit ce jeune homme qui osoit prendre une pareille licence ? « Monsieur, répondit le » poète, c'est un homme qui ne traîne pas un » grand nom, mais qui honore celui qu'il

» porte ». L'offensé, hors d'état de riposter à ce trait mordant, résolut de s'en venger. Quelques jours après, sachant que Voltaire étoit à souper chez le même duc, il le fit appeler à la porte de l'hôtel, comme pour lui parler d'une affaire pressante. Dès qu'il parut, des gens apostés l'attirèrent dans la rue, et lui distribuèrent plusieurs volées de coups de bâton, sous les yeux du chevalier déguisé, et même, dit-on, commandant les assaillans.

Le duc de Sully, dont les domestiques étoient peut-être de connivence avec l'ordonnateur de la scène, et qui devoit se regarder comme personnellement outragé par le choix du lieu, du moment et de la circonstance, n'en témoigna aucun ressentiment. Il refusa constamment d'embrasser la querelle de son convive, malgré toutes ses instances et toutes ses interpellations. Le poète irrité s'en vengea en faisant, dans son poëme, le changement dont il s'agit.

Ce trait, peu noble et peu juste en lui-même, étoit encore mal calculé dans les intérêts de l'amour-propre, parce qu'il n'a fait que perpétuer l'affront qui lui servit de motif. Le duc pouvoit avoir quelque tort envers le poète; mais il avoit été l'un des premiers protecteurs de sa jeunesse, lors de l'orage qui s'étoit élevé contre lui à l'occasion des fameuses *Philip-*

piques dont on le soupçonna d'abord d'être l'auteur. Voltaire avoit trouvé un asyle contre la persécution , et une agréable retraite dans le château de Sully qui étoit le rendez-vous de la belle compagnie et de plusieurs gens de lettres , et il paroissoit si pénétré de reconnoissance à cette époque , qu'il célébroit son hôte comme l'homme du monde auquel il avoit le plus d'obligation (1). On ne voyoit pas d'ailleurs pourquoi il exerçoit sur l'illustre aïeul de celui dont il croyoit avoir à se plaindre, un ressentiment qui dégradoit son propre caractère et nuisoit à l'intérêt de son poëme.

Effectivement, dit un auteur dont nous avons emprunté une partie de cette aventure , on ne peut pas disconvenir que Mornay , sujet fidèle et vertueux, quoique ayant eu une part distinguée dans la confiance de Henri IV , n'avoit pas eu pourtant , comme Sully , toute sa confiance. Il n'avoit pas été le principal ministre du monarque , le restaurateur des finances, le sauveur de l'Etat. Il ne fut point son ami particulier, le confident intime de ses pensées, de ses projets et même de ses foiblesses. On ne peut pas dire que sa vie toute entière ait été, comme celle de Sully , consacrée au

(1) *Epître à la marquise de Mimeure.*

service de son souverain. Son nom n'est point devenu aussi inséparable du nom de Henri, et surtout de Henri-le-Grand, que celui d'un ministre que la postérité désignera toujours par le titre d'ami de ce bon roi. Ainsi, quand Mornay, qui n'a joué qu'un rôle secondaire dans l'histoire de Henri IV, joue le premier rôle dans la Henriade, parmi les sujets du héros, et que Sully y paroît confondu dans la foule, surtout après y avoir figuré au premier rang, c'est une singularité peu honorable pour l'auteur, qui ne peut s'expliquer que par des intérêts secrets et par des passions particulières (1).

Il ne sert de rien de dire que la Henriade se terminant à la reddition de Paris, Sully ne pouvoit y jouer qu'un rôle trop inférieur à celui qu'il a depuis joué dans l'histoire (2), comme si le premier rôle n'eût pas toujours été d'un rang au-dessus de celui de Mornay. Aussi les apologistes du poète, peu satisfaits d'une pareille justification, se réduisent-ils à dire : « Qu'ayant des raisons très-justes et très-» graves de se plaindre de M. le duc de Sully, » il substitua Mornay à Sully (3) ». Ce qui

(1) *Enclopéd. method.*, art. Voltaire.

(2) *Varante E du premier Chant.*

(3) *Même Varante.*

est avouer sans détour que ce changement fut l'effet d'un ressentiment peu honorable. On voudroit bien nous persuader que la raison qui porta l'auteur à choisir le personnage de Mornay, c'est ce caractère de philosophe qu'il lui donne et qui n'appartient qu'à lui (1). Mais ce caractère, de l'aveu de Frédéric, n'est qu'un *être de raison* (2); il n'y avoit rien d'ailleurs dans la conduite de Sully qui pût empêcher de le peindre sous les mêmes formes, et à bien plus juste titre. Voyez effectivement ces deux personnages dans une circonstance très-propre à faire connoître leurs deux caractères; c'est dans l'assemblée des protestans de Chatellerault: « Sully, dit Thomas, » y joua le rôle d'un sage, au lieu que Mornay, » avec son zèle aveugle et impétueux, ne parut qu'un enthousiaste qui veut armer des » fanatiques (3) ». Voyez-les encore à l'époque où la conversion de Henri devoit lever le seul obstacle qui s'opposoit à la cessation des guerres civiles, et à la réunion de tous les Français sous l'autorité de leur roi légitime. Sully, zélé

(1) *Premier Chant, not. 9.*

(2) *Préface de la Henriade.*

(3) *Eloge de Sully, part. II, note.*

protestant , mais convaincu qu'on pouvoit se sauver dans l'Eglise romaine , persuada à son prince d'embrasser ce parti , pendant que Mornay accable ce même monarque des plus sanglans reproches , et l'abandonne. Ainsi , sous quelque point de vue que l'on considère le changement fait dans le poëme , il ne peut avoir pour cause qu'un ressentiment peu philosophique en lui-même , parfaitement assorti au caractère vindicatif de Voltaire , et surtout au caractère haineux de la nouvelle secte dont il devoit être le coryphée.

IV. Les contradictions qu'éprouva la Henriade au moment de sa naissance , furent dues , en grande partie , à des défauts d'un genre plus sérieux : et c'est sous ce rapport principalement que ce poëme appartient à l'histoire de la philosophie moderne. De tous les ouvrages de Voltaire , c'est celui au succès duquel il attachoit le plus sa réputation et sa gloire littéraire. Voilà pourquoi il mit tant d'importance à le faire paroître sous son nom , et avec la sanction de la police. Il est en général composé sur les principes du catholicisme , quoique l'esprit du Poëte philosophe , qui se répand sans cesse en satires amères sur les Ministres de la Religion Catholique , y soit perpétuellement en contradiction avec l'esprit de son su-

jet, qui est le triomphe de cette même Religion par la conversion de Henri IV. On crut cependant y trouver certains dogmes, les uns communs aux deux Religions qui se faisoient la guerre, les autres particuliers à l'Eglise Romaine, rendus avec assez d'exactitude. C'étoit comme un passe-port pour qu'on ne l'inquiétât point sur d'autres endroits qui pouvoient faire ombrage. L'Auteur vantoit surtout la *précision rigoureuse* de ces deux vers sur le mystère de la Trinité.

« La puissance, l'amour avec l'intelligence

» Unis et divisés composent son essence. »

Si l'on vouloit néanmoins les examiner théologiquement, il seroit facile de prouver que les Anti-Trinitaires pourroient assez bien s'accommoder d'une pareille définition : car les personnes de la Trinité sont, non pas *unies*, mais une seule substance, un seul Dieu ; de sorte que quand il n'y auroit en Dieu qu'une seule personne, la puissance, l'amour et l'intelligence devroient également s'y trouver. Il n'y a point d'ailleurs de division, mais une simple distinction de personnes dans cet auguste mystère. Ces termes *unis* et *divisés* ne s'appliquent qu'aux substances différentes. Ils sont donc impropres à l'égard de la Trinité, dont ils sont plus capables d'altérer le dog-

me que de l'établir avec une *précision rigoureuse*, et que d'en donner une juste notion; mais on n'y regardoit pas de si près avec un Poëte dans lequel cette logomachie ne pouvoit procéder d'aucune mauvaise intention sur cet article particulier.

Voltaire a même, en quelque sorte, prévenu le reproche, en disant qu'il seroit injuste de juger le poëme d'un laïque comme on jugeroit une thèse de théologie; mais pourquoi cette précaution, s'il est vrai qu'il se soit expliqué partout avec une *précision rigoureuse*? Elle fut employée depuis par Louis Racine pour son poëme de la *Grace*: mais elle ne pouvoit point être suspecte dans un homme dont les travaux ont tous été consacrés au triomphe de la Religion, comme il en retraçoit toutes les vertus dans sa conduite personnelle. L'Auteur de la *Henriade*, qui semble avoir pris à tâche de la calomnier dans tous ses écrits, ne mérite pas la même indulgence, d'autant qu'il abuse étrangement de cette excuse, en prétendant la faire servir aussi à justifier la doctrine de son Poëme de la *Loi Naturelle*, qui est un code de Déisme. En général, lorsqu'un laïque n'entend rien aux matières théologiques, il doit s'abstenir de les traiter, parce que la Religion n'est pas faite pour être livrée au délire d'une tête poétique; ni pour être asservie à la gêne

de la cadence ou de la rime. Comme toutes les autres parties des belles-lettres, la Poésie est soumise aux lois religieuses, surtout dans un Poëme dont l'Auteur, en débutant, invoque la Vérité, et se dit inspiré par elle. Mais cette réflexion trouvera mieux son application par la suite.

V. Voltaire prétend que son Poëme ne respire que l'amour de la Religion, et il se flatte de n'y donner à cet égard aucune prise à la censure (1). Il est vrai que les maximes philosophiques y sont distribuées avec plus de discrétion, ou du moins avec plus d'art que dans plusieurs de ses autres Ouvrages, et que le palliatif y est presque toujours mis à côté du mal. Mais toute l'adresse du Poète n'a pu en couvrir tellement la teinte philosophique, qu'elle n'y soit souvent très-sensible; c'est l'astucieuse Galatée qui veut être apperçue avant de se cacher parmi les saules.

« Fugit ad salices et se cupit antè videri. »

On devoit être porté à juger l'Ouvrage avec d'autant plus de sévérité, que la liberté de penser de l'Auteur en matière de Religion, avoit

(1) *Idee de la Henriade.*

déjà percé dans quelques - unes de ses pièces fugitives, et même dans d'autres productions plus marquantes. Ainsi, dans une Epître à Genonville, il avoit parlé en vrai pyrrhonien, de la spiritualité et de l'immortalité de l'ame; dans celle au duc de Sully, il s'étoit permis de tourner en ridicule deux de nos Sacremens. La tragédie d'*OEdipe* offroit contre les Prêtres une épigramme sanglante, que les ennemis du Sacerdoce ont perpétuellement à la bouche. Enfin dans l'*Epître à Uranie*, que ses disciples préconisent comme le premier monument de sa liberté de penser, il avoit donné le premier exemple de cette méthode qui lui est devenue depuis si familière, de présenter dans toute leur force, et sous les formes les plus séduisantes, les objections contre la Religion Chrétienne, en n'y opposant que de foibles réponses, de sorte que la victoire en reste toujours au parti de l'erreur.

Tel est l'esprit dans lequel fut composée la *Henriade*. Ses disciples n'en disconviennent point : ils en font même un des titres de sa gloire, en reconnoissant que c'étoit un sujet vraiment digne d'un philosophe, en applaudissant à l'Auteur de s'en être emparé, comme étant très-propre à lui fournir les moyens d'attaquer le fanatisme et la superstition, et de prêcher la tolérance, expressions dont le sens

dans la langue philosophique , est très-connu. Ils ajoutent que la liberté de penser ne date en France que de l'époque de ce Poëme ; que c'est là où le Poëte déclare à tous les préjugés religieux et politiques cette haine inexpiable , cette guerre invétérée qui n'admirent jamais chez lui ni traité ni trêve , et qui n'ont eu de terme qu'avec sa vie (1).

Cherchera-t-on encore à le disculper , en disant que le sujet du Poëme est le triomphe de la Religion , par la conversion de Henri IV ? On réussira tout au plus à montrer que l'esprit qui en a dicté les détails , et qui domine dans tout le cours de l'Ouvrage est en contradiction avec le sujet même : car nous verrons que d'un bout à l'autre , l'Auteur y prêche l'indifférence de tous les cultes ; qu'il affecte surtout d'y rendre odieux celui de la Religion Catholique ; qu'il en représente partout les Ministres comme les seuls responsables des troubles qui désolèrent la France à cette époque à jamais déplorable. N'est-ce pas ainsi que nous avons vu les orateurs de notre révolution rejeter sur les Prêtres proscrits , emprisonnés , massacrés , tous les excès auxquels s'est portée

(1) Condorcet, *Vie de Voltaire*. — Duvernet, *Vie du même*. — La Harpe, *Eloge du même*. — Le R. de pr., *Préf. de la Henriade*.

leur fureur ? Comment d'ailleurs arrive-t-il que les rebelles et les hérétiques ont toujours raison dans la Henriade, que ce sont les Rois, les Papes et les Catholiques qui ont toujours tort ? Pas un mot d'éloge pour le vieux Montmorenci, dont on affecte, au contraire, dans les notes, de relever les défauts, sans rappeler les grandes vertus auxquelles ils tenoient. Tous les Guises sont des scélérats, au lieu que les Coligni, les Mornay et autres personnages distingués du parti protestant sont des modèles de vertu. Au surplus, Voltaire étoit le premier à rire sous cape de cette frivole apologie ; car, au même temps qu'il célébroit

« Dans le bonheur des saints la grandeur de son Dieu. »

et qu'il opposoit à ses ennemis sa définition de la Trinité, on le voit se moquer, dans sa Correspondance, et du culte des Saints et du prétendu Trithéisme renfermé dans ce mystère (1), et faire même un usage dérisoire des endroits qu'on vante, comme exprimant parfaitement quelques dogmes catholiques, pour justifier tout ce que contenoient ses Ouvrages de contraire à la Religion (2).

Cependant malgré tous ses défauts, malgré

(1) Lettre écrite de Londres en 1727.

(2) Lettre à M. Albergati, du 23 déc. 1760.

tant de sujets de plaintes, on voulut bien excuser l'auteur sur la licence qu'on est convenu d'accorder aux poètes. On lui tint compte de ce qu'il dit en certains endroits de favorable à la religion. On eut égard au sujet même du poëme, destiné à célébrer une grande époque nationale, un héros cher à la France, le monarque le plus illustre de sa maison, celui auquel elle devoit la conservation du trône dans la famille des Bourbons. Toutes ces considérations jointes à la jeunesse du poète étouffèrent les cris qui s'étoient d'abord élevés, et procurèrent enfin une libre circulation à l'ouvrage. Il est temps de justifier, par quelques détails, les reproches qui n'ont été encore présentés que dans un aperçu général.

VI. M. de la Harpe, même après avoir déserté les étendards du philosophisme, a soutenu que l'esprit qui a dicté la Henriade, consiste uniquement dans les maximes d'une tolérance civile (1). Ceci exige une certaine discussion.

Le grand crime de l'Eglise catholique aux yeux des philosophes et même des protestans qui, sur ce point, font cause commune avec

(1) *Cours de littérature, tom. IX, pag. 560.*

eux, c'est ce caractère d'intolérance qu'elle porte sur son front, et qui, bien entendue, forme un des titres les plus précieux de sa gloire. Cette intolérance, dont on fait profession dans l'Eglise romaine, n'est effectivement autre chose que sa fidélité, sa fermeté à conserver dans toute sa pureté le dépôt sacré des vérités divines qu'elle est chargée d'enseigner et de transmettre de génération en génération, jusqu'à la fin des siècles. Jalouse de le maintenir tel qu'il lui a été confié, elle ne sauroit souffrir qu'on y donne la plus légère atteinte. Toute erreur, dès lors qu'elle heurte audacieusement soit l'Ecriture, soit la Tradition apostolique, qui sont les deux sources de sa créance, doit être rejetée de son sein. Cette inflexibilité de sentiment a sa source dans l'infailibilité qu'elle fait profession de soutenir comme un des points fondamentaux de sa doctrine. Elle croiroit y renoncer si, après avoir prononcé sur quelque dogme, elle continuoit d'admettre à sa communion ceux qui seroient rebelles à sa décision. Si elle pouvoit dissimuler, trahir, déguiser une seule des vérités de son symbole, elle cesseroit d'être une dépositaire fidelle; la religion qu'elle enseigne ne seroit plus regardée comme une religion essentiellement vraie dont les dogmes et les préceptes sont émanés de l'autorité divine et fondés sur la parole de Dieu. Voilà en quel sens

L'Église catholique doit être nécessairement intolérante, parce qu'elle doit toujours enseigner, soutenir, défendre la vérité, et proscrire tout ce qui est opposé à la vérité.

La tolérance, en matière de dogme et de morale, la seule dont il s'agisse ici, ne peut provenir que de l'ignorance de la vérité, ou de l'indifférence pour la vérité. Or l'Église ne peut point ignorer la vérité, étant dirigée par l'esprit qui enseigne toute vérité (1), et ayant reçu de son divin fondateur la promesse qu'il seroit avec elle jusqu'à la fin des siècles (2), pour être sa lumière et son soutien, afin que les portes de l'Enfer ne prévalent point contr'elle (3), c'est-à-dire, afin qu'elle ne puisse jamais être ni séduite, ni entraînée par l'esprit d'erreur. Elle ne peut pas non plus être indifférente pour la vérité, ce qui seroit une infidélité très-réelle; car elle manqueroit à son caractère propre, qui est d'enseigner tout ce que son divin Chef lui a révélé (4). Elle sait en outre, que tous les points de créance venant de la même source divine et étant fondés sur la même autorité sa-

(1) *Joan. XVI*, 13.

(2) *Math. XXVIII*, 20.

(3) *Ibid. XVI*, 18.

(4) *Matth. XXVIII*, 20.

créc, s'il arrivoit qu'on fût soumis à tous les points de son enseignement, et qu'on s'écartât d'un seul, on seroit, à cet égard, aussi criminel aux yeux de Dieu, que si l'on avoit abandonné tous les autres (1). Ainsi la même autorité qui nous oblige de croire l'Eglise sur certains dogmes, nous impose un respect égal pour tous les autres; parce que toute vérité, encore qu'elle nous paroisse peu importante relativement à d'autres vérités, mérite pourtant nos hommages, toutes les fois que Dieu nous la propose par le canal de son Eglise, que nous croyons constamment dirigée par le souffle de son divin esprit.

Concluons de ces principes, que l'intolérance de l'Eglise catholique, qui révolte si fort ses ennemis, est une suite nécessaire de la certitude où elle est qu'elle n'enseigne que la vérité, et de l'obligation qui lui est imposée de la conserver et de la transmettre dans toute son intégrité. De sorte que cette intolérance devient par-là une preuve convaincante de la vérité et de la sainteté de tout ce qu'elle enseigne. La tolérance au contraire qu'on voudroit lui inspirer, conduit nécessairement à une pure indifférence, comme en convenoient les philosophes

(1) *Jacob, II, 10.*

dans leur correspondance confidentielle. « J'ai
» bien peur, ainsi que vous, écrivoit d'Alem-
» bert à Voltaire, qu'on ne puisse faire un
» traité solide de la tolérance sans inspirer un
» peu de cette indifférence fatale qui en est la
» base la plus solide (1). » Voyons mainte-
nant s'il est vrai que l'esprit qui a dicté la Hen-
riade ne consiste réellement que dans les maxi-
mes d'une tolérance civile, et s'il peut sans in-
convénient se concilier avec l'esprit du christia-
nisme.

VII. Dès le premier chant, Henri, en abor-
dant le vieillard de Jersey, débute par cette
maxime philosophique :

« Hélas ! un Dieu si bon qui de l'homme est le maître,
» En eût été servi, s'il avoit voulu l'être. »

Cette maxime, qui tend à rendre indifférent
sur tous les cultes ceux qui en professent de faux,
en rejetant sur Dieu même la cause de leur er-
reur, exprime un des dogmes solennels de la
philosophie du dix-huitième siècle. Comme elle
n'appartient à aucune des deux religions qui di-
visoient alors la France, l'auteur ne sauroit

(1) *Lettre de d'Alemb., du 22 févr. 1764. Voy. celle de
Volt. du 13.*

s'excuser, en disant, comme il le fait ailleurs, à propos de Henri encore calviniste, « que les » mêmes paroles qui seroient une impiété dans » la bouche d'un catholique, sont très-séantes » dans celle d'un roi de Navarre (1). » Henri, protestant, dès qu'il persiste dans ce culte, doit le croire agréable à Dieu; sinon sa conduite seroit insensée et même atroce, en faisant la guerre à ses sujets pour un culte auquel il ne croit pas; car on ne lui disputoit son titre qu'à cause de sa religion.

La même réflexion doit s'appliquer au commencement du second chant, où ce trait d'indifférence

« Je ne décide point entre Genève et Rome. »

est suivi d'une déclamation philosophique contre les deux religions. Pour justifier la hardiesse de tout ce discours, on a dit que c'est un prince calviniste qui parle en présence d'une reine protestante, un prince flottant entre les deux religions qui lui étoient également suspectes, à raison des motifs dont les chefs de chaque parti couvroient leur ambition; enfin que c'est un homme d'honneur qui cherchoit de bonne foi à s'éclairer, un ami de la vérité, un ennemi de

(1) *Chant II, not. 2. Var. B.*

la persécution qui détestoit le crime partout où il le trouvoit.

Mais si Henri cherchoit de bonne foi à connoître la vérité, pourquoi le représenter, non pas flottant, mais décidément indifférent entre les deux cultes? car ce vers n'exprime que ce dernier sentiment; c'est en ce sens qu'il est perpétuellement allégué par les disciples de l'auteur. Et, dans ce cas, puisque d'un côté les vues politiques des deux partis lui paroissoient également suspectes, et que de l'autre, il savoit que ce n'étoit pas sa personne, mais sa religion que haïssoient les Français (1), il devoit chercher à épargner à ses sujets les horreurs de la guerre civile, en adoptant l'ancienne religion du pays, qui, à tout prendre, ne lui paroissoit pas plus mauvaise que la nouvelle. Ce changement qui, selon le poète, lui étoit indifférent pour la conscience, ne pouvoit point l'être à son cœur, l'humanité, le patriotisme réunis à ses intérêts politiques, et au bonheur des peuples sur lesquels il étoit appelé à régner, ne devoient point le laisser plus long-temps en balance sur le parti qu'il lui convenoit de prendre.

Cette indifférence religieuse n'existoit pas

(1) *Essai sur les guerres civiles de France*, à la suite de la *Henriade*.

réellement dans le cœur du héros, mais bien dans celui du poète. Elle respire dans tout son ouvrage ; il ne paroît occupé que de l'inspirer à ses lecteurs, et c'est sous ce rapport que son poëme a été si fort exalté par les philosophes. En général il se plaît à mettre les deux religions au même niveau : il les englobe l'une et l'autre dans la dénomination de *secte* qui ne présente à l'esprit que l'idée d'une croyance erronée. Or convenoit-il d'appeler du même nom, d'appeler deux *sectes rivales*, les catholiques fidèles à leur foi, et à leur roi, et les huguenots rebelles à l'Eglise et à l'Etat ? il est vrai que c'est toujours Henri qui parle ainsi. Mais encore une fois il n'est pas permis de faire tenir un pareil langage à qui que ce soit, sans en faire appercevoir le défaut, et surtout de le mettre dans la bouche d'un héros pour lequel on s'intéresse et qui persuade tout ce qu'il dit. D'ailleurs ne va-t-il pas jusqu'à faire donner cette épithète odieuse à la seule religion orthodoxe par le vertueux Pothier, et cela dans un discours que ce magistrat catholique tient au milieu d'une assemblée de catholiques fougueux (1) ? C'est ainsi que chez Voltaire, les principes anti-religieux triomphent des convenances mêmes. Si quelquefois

(2) *Chant VIe.*

il sort de son *indifférentisme*, ce n'est que pour faire pencher la balance au désavantage des catholiques, pour invectiver contre l'Eglise romaine, contre le pape, le clergé, les moines; enfin contre toute autorité hiérarchique, telle qu'elle est établie par la constitution de cette Eglise, quoique le vrai sujet du poëme fût le triomphe de la religion catholique. C'étoit tellement là l'esprit de l'auteur que nous le verrons faire tenir le même langage à son héros jusque dans le ciel, en présence de Saint-Louis, faisant un miracle en sa faveur.

VIII. Ce système n'est nulle part développé avec plus d'étendue que dans le septième chant. On y trouve d'abord une définition des attributs divins qui se prête à toutes les religions, et qui tend à rendre innocentes toutes les erreurs.

- C'est cet être infini qu'on sert et qu'on ignore,
- Sous des noms différens le monde entier l'adore;
- Du haut de l'Empirée il entend nos clameurs,
- Il regarde en pitié ce long amas d'erreurs,
- Ces portraits insensés que l'humaine ignorance
- Fait avec piété de sa sagesse immense.

Le premier vers seul renferme plusieurs contre-sens qui tiennent aux idées philosophiques de l'orateur. Tout culte est relatif aux at-

tributs de la Divinité qui en est l'objet : il en suppose une certaine connoissance , puisqu'il est fondé sur son amour , qu'il doit en distinguer et en régler les mouvemens. Or , comment peut-on aimer , comment peut-on servir un être qu'on ignore ? et si on *l'ignore* , comment le concevoir sous l'idée d'un être *infini* ? Autre chose est ne pas ignorer Dieu , autre chose ne pas le comprendre. Saint Paul ne le comprenoit pas , c'est-à-dire qu'il ne le connoissoit pas comme il se connoît lui-même ; mais très-certainement il ne l'ignoroit point , puisqu'au contraire , il reprochoit aux Athéniens d'adorer un Dieu inconnu (1) : il ne pensoit donc pas que le Dieu qu'on doit servir fût un Dieu ignoré. Ajouter que , sous des noms différens , le monde entier adore cet être infini , c'est dire que le Lapon adore le vrai Dieu dans la souche qu'il appelle *Thoron* , le Virginien dans son idole *Kiavasa* , et divers autres peuples dans les figures monstrueuses auxquelles ils rendent le culte suprême.

L'idée que le poète donne ici de la divinité , on la retrouve dans le poëme de *la Loi Naturelle*.

1 « Soit qu'un être *inconnu* par lui seul existant

» Ait tiré depuis peu l'univers du néant.

(1) Act. XVII. 23.

-
- » Du haut de son Trône obscur, inaccessible,
 - » Quel hommage, quel culte exige-t-il de vous?
 - » De sa grandeur suprême indignement jaloux,
 - » Des louanges, des vœux flattent-ils sa puissance? »

Dans l'un et l'autre ouvrage Dieu est également un être inconnu, un être qu'on *ignore*; indifférent sur les louanges, sur les vœux, sur tous les hommages dus à sa grandeur suprême, il ne voit dans tous les cultes qu'on lui a consacrés pour marquer la dépendance où toutes les créatures sont de sa puissance, qu'un *long amas d'erreurs inventées* par un *impur amas d'imposteurs odieux*.

IX. Ce système d'indifférence pour tous les cultes conduit naturellement à parler du sort des payens. Il est curieux de voir à cette occasion le héros aller dans le ciel faire la leçon à Dieu et lui prescrire son devoir. Mais ce qui est bien plus singulier encore, c'est que S. Louis soit frappé de la même maladie et se répande aussi en déductions philosophiques.

Dans le poème de la *loi naturelle*, l'auteur est plus positif sur cette question que dans la *Henriade*, parce que le premier ayant paru sous le voile de l'anonyme, il pouvoit parler à son aise, et de l'abondance du cœur.

- « Penses-tu que Socrate et le juste Aristide,
- » Solon qui fut des Grecs et l'exemple et le guide ;

- » Penses-tu que Trajan , Marc-Aurèle et Titus
- • • • •
- » Aux fureurs des démons sont livrés en partage
- » Par le Dieu bienfaisant dont ils étoient l'image.

L'auteur , plus gêné par les convenances dans la *Henriade* , s'enveloppe davantage , quoiqu'il y présente assez clairement la même idée. L'Ange envoyé de la part de Dieu , établit cette maxime philosophique , dont le sens n'est pas équivoque :

- « Que souvent la raison suffit à nous conduire ;
- » Ainsi qu'elle guida chez des peuples payens ,
- » Marc-Aurèle ou Platon , la honte des Chrétiens (1).

Par une conséquence naturelle de cette maxime , combinée avec l'idée que Voltaire s'étoit formée de la bonté de Dieu , il n'est pas étonnant de lui entendre dire , des Bonzes , des Brachmanes , des disciples de Confucius , de ceux de Zoroastre , en un mot , de tous les sectateurs des cultes idolâtres , que

- « Leurs tourmens et leurs vœux , leur foi , leur ignorance ,
- » Comme sans châiment restent sans récompense » (2).

C'est ce que portoit l'édition de 1727 ; dans

(1) *Chant IX.*

(2) *Chant VII.*

les éditions postérieures, l'auteur a rétabli, à la place de ces deux vers, ceux-ci qui étoient dans celle de 1723.

« Dieu qui voit à la fois, entend et connoit tout,
» D'un coup-d'œil les punit, d'un coup-d'œil les absout. »

La première idée qui, dans le fond, est la même que celle du poëme de *la Loi naturelle*, est en même temps plus conséquente; car comment Dieu pourroit-il infliger des châtimens à des malheureux

« De l'erreur invincible innombrables sujets. »

La dernière se rapproche davantage du dogme des peines et des récompenses d'un état futur, qui appartient même à la loi naturelle, quoiqu'elle lui donne une teinte philosophique, en rendant les peines temporaires. D'ailleurs, elle semble faire de Dieu un être injuste et bizarre, qui punit les hommes pour des erreurs invincibles qu'ils n'ont pu ni connoître ni éviter.

On sent que le poëte est embarrassé, pour énoncer le principe sur lequel il fonde le salut des payens. Sa pensée lui étoit échappée dans l'édition de 1727, publiée à Londres où rien n'entravoit sa philosophie. C'est sans doute par égard pour les convenances, que, dans les éditions postérieures, il n'a plus osé la produire si directement, et qu'il l'a mise dans la bouche de

son héros, et même avec certains ménagemens
qui la déguisent mal :

- « Ce Dieu les punit-il d'avoir fermé les yeux
- » Aux clartés que lui-même il plaça si loin d'eux ?
- » Pourroit-il les juger tels qu'un injuste maître,
- » Sur la loi des Chrétiens qu'ils n'avoient pu connoître ?
- » Non, Dieu nous a créés, Dieu nous veut sauver tous :
- » Partout il nous instruit, partout il parle à nous ;
- » Il grave en tous les cœurs la loi de la nature,
- » Seule à jamais la même, et seule toujours pure.
- » Sur cette loi sans doute, il juge les Payens ;
- » Et si leur cœur fut juste, ils ont été chrétiens.

Cependant, cette doctrine, quoique débitée
par un prince hérétique, lui parut avoir besoin
de correctif. Il fait, en conséquence, sortir des
pieds du trône de l'Eternel une voix foudroyante
qui confond en ces termes, l'indiscrétion de
Henri :

- « A ta foible raison garde-toi de te rendre,
- » Dieu t'a fait pour l'aimer et non pour le comprendre. »

Mais pour peu qu'on soit au fait de sa mé-
thode astucieuse, on doit savoir que ce n'est là
qu'une précaution philosophique, destinée à
servir de passe-port à ses paradoxes anti-reli-
gieux. C'est ainsi que dans l'*Epître à Uranie*,
il avoit fait contraster un tableau du christia-
nisme avec celui du déisme, pour mieux assu-

rer le triomphe de ce dernier , et que dans le poëme de la *Loi naturelle* , où il enseigna depuis , systématiquement , la même doctrine , il affecta de se couvrir d'un respect apparent pour la révélation , en protestant que son dessein n'étoit point de sonder

« d'un regard téméraire »
» De la loi des Chrétiens l'ineffable mystère. »

Concluons de tout cela , que le discours de Henri contient la véritable pensée de l'auteur ; que l'idée qui en fait le fond , est la seule qu'il veuille imprimer dans l'esprit de ses lecteurs , et que le correctif qu'il y met n'est qu'un voile transparent pour se ménager une excuse auprès des personnes timorées , qui pouvoient être choquées de la lui voir débiter en son nom. Ainsi ces héros payens , ces prêtres des idoles , qu'il avoit d'abord placés dans un lieu où ils devoient rester sans châtiment et sans récompense , les voilà admis dans le séjour des bienheureux pour y jouir de la récompense des vrais chrétiens ; car la seule chose qui distingue les hommes au tribunal de Dieu , c'est cette justice du cœur , cette justice philosophique qui n'a aucun fondement dans la foi en Jésus-Christ :

« Et si leur cœur fut juste , ils ont été Chrétiens. »

Ou comme il est dit dans le poëme de la *Loi naturelle* :

« Qu'on soit juste il suffit, le reste est arbitraire. »

c'est-à-dire, que tout culte est indifférent, pourvu qu'on ait dans le cœur cette justice qui provient de la philosophie. Le mérite est le même; on peut aspirer à la même récompense, et à cet égard, il n'y a point de différence entre le Chrétien et celui qui ne l'est pas. Observez que c'est le pélagianisme qui, par une marche très-naturelle, conduit ici le poète au déisme. Ceci a besoin de quelque explication pour l'instruction des lecteurs.

X. La doctrine philosophique a pour base ce principe vrai en lui-même, que ceux qui sont dans l'ignorance invincible de la révélation, ne seront point jugés sur la loi révélée, mais uniquement sur la loi naturelle gravée dans tous les cœurs. Il y a sur ce point deux vérités importantes; la première, que Dieu accepte le culte de quiconque observe exactement les devoirs imposés dans cette dernière loi; la seconde, que, depuis le péché, personne ne l'a observée, et ne l'observera comme il faut, sans la foi en Jésus-Christ.

Il y a au-dedans de nous une voix qui nous crie que la créature intelligente n'a d'autre souverain bien que Dieu son créateur; qu'en lui

seul elle peut trouver la béatitude vers laquelle un désir invincible la fait aspirer ; que ce bien unique et suprême est seul sa dernière fin , et par conséquent qu'elle doit y tendre dans toutes ses actions. Cette même voix nous apprend encore , et une fatale expérience ne le confirme que trop , que notre libre arbitre est blessé , que nous sommes fortement inclinés au mal , que nous avons besoin d'un secours très-puissant pour sortir de cet état funeste ; enfin , que l'homme , pécheur par sa nature , étant incapable de réparer son crime de lui-même , a besoin que Dieu le prévienne , qu'il lui pardonne , qu'il guérisse sa volonté dépravée , et qu'il répande la justice dans son cœur. Or il n'y a que la révélation qui puisse nous découvrir la cause de nos blessures , nous en promettre le remède , nous présenter le moyen unique de l'obtenir. Elle seule nous apprend que Dieu ne veut accorder les grâces nécessaires à cet effet que par Jésus-Christ , n'y ayant point d'autre nom sous le ciel donné aux hommes , par lequel ils puissent être sauvés (1). Si l'homme pouvoit , en effet , mener une vie juste et sainte sans ce divin médiateur ; s'il pouvoit réellement observer la loi naturelle , de manière à plaire à Dieu , et arriver au salut , la justice

(1) *Act. IV. 12.*

pourroit s'acquérir par le seul secours de la loi ; et dès-lors Jésus-Christ seroit mort en vain (1).

Il suit de cette dernière vérité que les infidèles négatifs qui n'ont jamais entendu parler de Jésus-Christ, qui n'ont point eu la foi plus ou moins distincte au médiateur, ne pouvoient connoître l'unique voie qui conduit à Dieu et à la vraie justice. Cette ignorance ne les rend point coupables ; car comment auroient-ils pu croire en celui qui ne leur avoit point été annoncé (2) ? Elle les a seulement laissés dans l'état déplorable où le péché les avoit réduits ; c'est-à-dire, dans une espèce d'impuissance d'honorer Dieu véritablement. Ainsi, ce qui les a rendus dignes de châtimement, c'est d'avoir violé ou de n'avoir pas observé, pour la gloire de Dieu, les préceptes de la loi naturelle, qu'ils connoissoient, ou qu'ils pouvoient connoître, puisqu'elle est gravée dans le cœur de tout homme venant au monde. C'étoit leur propre cupidité qui les empêchoit d'accomplir leurs devoirs, et voilà pourquoi ils ont été inexcusables. A la vérité, n'ayant point été appelés à la foi qu'ils ne pouvoient se procurer par eux-mêmes, le moyen essentiel de servir Dieu leur

(1) *Gal. II, 21*

(2) *Rom. X, 9.*

manquoit. Mais cette privation, suivant l'analogie de la foi, doit être considérée en eux comme la peine, soit du péché originel dont personne n'est exempt, soit des péchés actuels dont tous se rendent coupables par leur propre volonté (1).

La raison et la révélation se réunissent donc pour nous apprendre que les sages du paganisme n'ont pu être justes de cette justice qui fait les vrais Chrétiens; qu'ils n'ont connu ni leurs plaies, ni les secours dont ils avoient besoin, ni la voie par laquelle seule on peut les obtenir, et qu'ils sont demeurés dans la mort. Ceux d'entr'eux qui ont connu le vrai Dieu, ne l'ont point honoré devant les hommes; les uns ont été livrés au délire de leurs passions; les autres n'ont cherché, dans leurs vertus apparentes, que la gloire du monde, la complaisance en eux-mêmes, des récompenses vaines (2). Ce sont là des vérités élémentaires, consacrées par Saint Paul, et auxquelles Voltaire, avant de les contredire, venoit de rendre hommage dans ces vers que Saint Louis adresse à Henri IV :

« Si le Ciel ne t'éclaire, il n'a rien fait pour toi.

(1) *S. August. Epist. CXCIV ad Sixtum, n. 27.*

(2) *Rom. I, 21.*

- » Tous ces honneurs mondains ne sont qu'un bien stérile,
- » Des humaines vertus récompense fragile ;
- » Un dangereux éclat qui passe et qui s'enfuit,
- » Que le trouble accompagne et que la mort détruit. »

C'est donc contredire à la fois, et la loi naturelle et la loi révélée, que d'assurer aux sages du paganisme la justice et la récompense des Chrétiens : c'est renverser l'économie de la religion, détruire la doctrine du péché originel et ses effets, nier la nécessité et l'efficacité de la rédemption. Saint Paul enseigne positivement que Dieu ne fait miséricorde qu'à ceux auxquels il lui plaît de la faire ; qu'il n'use de clémence qu'à l'égard de ceux de qui il lui convient ; que ce n'est point au vase d'argile de demander à l'ouvrier, pourquoi il l'a fait de telle façon plutôt que de telle autre (1) ? L'arbitre souverain de nos destinées menace tout scrutateur téméraire de ses desseins de le consumer dans l'éclat de sa gloire, dont une indiscrete curiosité voudrait connoître la source dérobée aux foibles mortels (2). Dans toutes ces questions que la Providence a mises au-dessus de l'intelligence humaine, nous marchons au milieu des mystères où la raison livrée à elle-même

(1) *Rom. IX*, 15, 8.

(2) *Prov. XXV*, 27.

se perd quand elle entreprend de les pénétrer.

Le seul parti à prendre est d'adorer avec un saint respect, comme l'Apôtre, les profondeurs des jugemens de Dieu. Des théologiens imprudens, en voulant les expliquer, se sont égarés dans leurs vaines pensées, et contre leur intention, ils ont fourni aux ennemis de la révélation des argumens pour se perdre dans des systèmes impies. Voltaire, plus que tout autre, a abusé de leurs dangereuses hypothèses. Ils s'étoient contentés, à l'exemple des Pélagiens, de reléguer dans le séjour éternel d'une béatitude naturelle, ceux qui, ayant brillé par quelques vertus, n'ont point connu Jésus-Christ, et n'ont point été rachetés de son sang. Le poète philosophe n'a plus eu qu'un pas à faire, en marchant sur leurs traces, pour placer les sages du paganisme dans le ciel, et les rendre participans de la gloire des saints qui voient Dieu face à face, et jouissent de la béatitude céleste.

XI. Le Chantre de la Henriade n'est pas moins indulgent pour les vices du cœur que pour les erreurs de l'esprit. C'est un dogme fondamental dans la nouvelle philosophie, qu'il n'y a de crimes justement punissables, que ceux qui sont nuisibles à la société, et que Dieu *prend en pitié ce long amas d'erreurs* qui n'offensent que sa majesté, pourvu que

les lois sociales n'en souffrent directement aucune atteinte. De là l'indulgence du poète pour les enfans d'Epicure, que dans l'édition de 1727, il gémissait d'être obligé de placer dans les enfers.

- « Il est, il est aussi, dans ce lieu de douleurs,
- » Des cœurs qui n'ont aimé que leurs douces erreurs ;
- » Des foules de mortels noyés dans la mollesse,
- » Qu'entraîna le plaisir, qu'endormit la paresse. »

Dans les éditions postérieures, il crut pouvoir quitter ce ton positif et accompagner ses regrets sur leur sort, d'un certain doute, propre à en tempérer l'amertume :

- « Etes-vous dans ces lieux, foibles et tendres cœurs,
- » Qui, livrés aux plaisirs et couchés sur les fleurs,
- » Sans fiel et sans fierté couliez dans la paresse
- » Vos inutiles jours, filés par la mollesse ? »

L'auteur joint à ces enfans d'Epicure, les mortels bienfaisans dont les vertus ont surpassé les foiblesses ; puis il se permet de former un système de providence, différent de celui que la religion nous enseigne.

- « Si les jours passagers d'une si triste vie
- » D'un éternel tourment sont suivis sans retour,
- » Ne vaudroit-il pas mieux ne voir jamais le jour ?
- » Heureux s'ils expiroient dans le sein de leur mère,
- » Ou si ce Dieu du moins, ce grand Dieu si sévère,

- » A l'homme, hélas trop libre, avoit daigné ravir
- » Le pouvoir malheureux de lui désobéir. »

Mais S. Louis vient aussitôt sécher, par une tirade très-philosophique, les pleurs que la crainte de trouver ces tendres cœurs dans les enfers avoit fait couler des yeux du bon Henri.

- « Ne crois pas, dit Louis, que ces tristes victimes
- » Souffrent des châtimens qui surpassent leurs crimes,
- » Ni que ce juste Dieu, créateur des humains,
- » Se plaise à déchirer l'ouvrage de ses mains :
- » Non, s'il est infini, c'est dans ses récompenses,
- » Prodigue de ses dons, il borne ses vengeances.
- » Sur la terre on le peint l'exemple des tyrans ;
- » Mais ici, c'est un père, il punit ses enfans ;
- » Il adoucit les traits de sa main vengeresse ;
- » Il ne sait point punir des momens de foiblesse,
- » Des plaisirs passagers, pleins de trouble et d'ennui,
- » Par des tourmens affreux éternels comme lui.

Tout le raisonnement renfermé dans ces vers roule sur ce principe, que Dieu, étant un être dont la bonté éminente surpasse et subordonne ses autres attributs, il ne sauroit, sans se manquer à lui-même, déchirer l'ouvrage de ses mains, et qu'il passeroit à juste titre pour un tyran, s'il décernoit des peines éternelles, non - seulement contre les

foibles et tendres cœurs , mais encore contre
les scélérats

- « Qui des mœurs et des lois avarés corrupteurs ,
- » De Thémis et de Mars ont vendu les honneurs ,
- » Qui mirent les premiers à d'indignes enchères
- » L'inestimable prix des vertus de nos pères. »

Car tous ces insolens ministres , ainsi que les régicides , les tyrans couverts de forfaits , sont confondus dans le même lieu , avec les foibles et tendres cœurs , avec les mortels bienfaisans qui , par un seul moment de doute et de foiblesse , ont séché les fruits de trente ans de sagesse.

On voit , par cette amalgame , combien il est ridicule de vouloir persuader dans les notes sur cet endroit , qu'il est aisé de l'entendre des fautes vénielles et des peines expiatoires du purgatoire. Le poète ne parle-t-il pas d'un lieu habité par le crime , et qu'il nomme *Enfer* ?

- « O mon fils , vous voyez les portes de l'abîme
- » Creusé par la justice , habité par le crime. »

L'auteur des notes ne parle-t-il pas lui-même de l'enfer ? il remarque seulement que les théologiens n'ont pas décidé qu'il soit au centre de la terre , et afin qu'on ne pût pas se méprendre sur l'esprit qui avoit inspiré toute cette

tirade, il s'amuse à faire un calcul assez grotesque sur le nombre des damnés, dont l'objet est évidemment de rendre ridicule le dogme des peines éternelles. Au surplus le poète répète plusieurs fois ici le nom de l'Enfer, comme d'un lieu destiné à la punition des plus grands crimes. *Là gît la sombre Envie. — Auprès d'elle est l'Orgueil. — l'Ambition sanglante, l'Hypocrisie, le faux Zèle,*

« Et l'intérêt enfin père de tous les crimes. »

On y voit l'assassin des Valois, les tyrans, les conquérans, fléaux du genre-humain, les conseillers sinistres, en un mot, tous les péchés mortels.

Voltaire s'est proposé d'imiter la descente d'Enée aux enfers ; mais, comme on l'a observé avant nous, la belle description tracée par le poète latin, est aussi exactement conforme à la croyance de son tems et aux dogmes de sa religion, que celle du poète français l'est peu aux idées religieuses de son pays et du culte qu'il prétend représenter. C'est un mélange confus et bizarre d'idées moitié payennes, moitié chrétiennes, où l'on ne retrouve ni les dogmes du christianisme, ni les agrémens qui accompagnent les fables du paganisme. La morale du premier est même plus sévère que celle du dernier : il place en effet dans le

Tartare, sans aucune tergiversation, non-seulement les scélérats, les tyrans, les traîtres à leur patrie; mais encore les voluptueux, les avarés, les libertins, et surtout les sacrilèges, tels que les Titans qui voulurent escalader le ciel pour détrôner Jupiter, l'impie Salmonée, qui tenta d'usurper les honneurs divins; Tytius, rival des dieux, et tant d'autres prétendus héros de la philosophie anti-religieuse, qui revenus, mais trop tard, de leurs longues erreurs, s'écrient comme Thésée, pour l'instruction des races futures :

« *Discite justitiam moniti et non temnere Divos.* »

Il résulte de cette discussion que toute la doctrine de cet endroit de la Henriade, est au fond la même que celle du poëme de la loi naturelle. Aussi apperçoit-on l'embarras du poète philosophe, pour éviter de se compromettre, aux nombreuses variantes qui surchargent la note correspondante.

XII. Dans le projet qu'avoit conçu Voltaire de détruire toutes les religions positives, ses plus fortes attaques devoient naturellement être dirigées contre celle qui est manifestement la seule dépositaire des oracles divins. De là ses diatribes, ses imputations atroces et calomnieuses contre la nation juive, qui remplissent une partie de ses ouvrages, et dont on

commence à appercevoir les germes dans la Henriade. Il y représente Cathérine de Médicis se livrant aux opérations magiques pour consulter l'avenir. Le ministre de l'autre infernal auquel elle s'adresse , est un de ces Hébreux

« Qui d'un antique amas de superstitions,
» Ont rempli dès long-tems toutes les nations. »

On sait que dans la langue philosophique le mot *superstition* désigne en général toutes les religions positives , mais plus particulièrement la religion révélée. « Les philosophes , dit un » respectable prélat de l'Église anglicane , » ont accablé la superstition d'invectives ; mais » *religion* et *superstition* , sont dans leur style » des termes synonymes , et c'est la religion » qui est l'objet réel de leurs sarcasmes (1) ». Ici l'épithète *antique* fait assez entendre qu'il s'agit plutôt de l'ancienne religion des Juifs que des chimères de la cabale moderne. Cette application étoit encore moins équivoque dans la première édition , où le dernier de ces deux vers , changé depuis , sans doute , à cause de sa dureté , étoit ainsi conçu :

« Ont rempli de *tout* tems toutes les nations. »

(1) *The charge of bishop of Rochester to the clergy of his diocese, 1800.*

Il y a, dans l'histoire du peuple juif, certains faits difficiles à expliquer, soit à cause des mystères qu'ils renferment, sous le voile de l'allégorie, soit à raison de l'éloignement des tems qui nous en ont dérobé les circonstances. Celui de Jephthé est de ce nombre. Voltaire n'affecte de le reproduire si souvent dans ses ouvrages, que parce qu'il l'a cru propre à prouver que la loi de Dieu autorisoit, ordonnoit même les sacrifices de victimes humaines. Il est vrai que, dans la *Henriade*, c'est le *fanatisme* qui dicte le vœu et conduit la main du juge d'Israël dans le sein de sa fille. Mais nous avons vu que, suivant M. de la Harpe, les philosophes ont affecté de confondre sciemment ces deux choses, *religion* et *fanatisme*, pour accoutumer les ignorans à les prendre toujours l'une pour l'autre. Effectivement ce prétendu assassinat sacré, que l'auteur met ici sur le compte du fanatisme, il l'attribue ailleurs à l'inspiration divine, et il en rend l'exécution indispensable, d'après le précepte formel de la loi mosaïque (1). On ne peut donc douter qu'il n'en ait voulu donner la même idée dans son poëme que dans ses écrits philosophiques, surtout après avoir représenté

(1) *Dict. philos.*, art. Jephthé.

la religion des Juifs en général, comme un *antique amas de superstitions*.

On ne s'arrêtera pas ici à prouver que le sang de la fille de Jephthé ne fut point répandu, qu'elle ne fut pas réellement sacrifiée, mais seulement dévouée au service du tabernacle dans une perpétuelle virginité, état d'humiliation chez un peuple où le mariage étoit consacré d'une manière spéciale par la religion, parce que chaque femme hébraïque avoit l'espoir d'enfanter le Messie; que c'est cette consécration, cette condamnation à passer ses jours dans le célibat, qu'elle alla pleurer sur les montagnes, et qui atracha des larmes à son malheureux père, privé par-là de l'espérance de se voir aucune postérité d'une fille si chère (1). Telle est la seule espèce de sacrifice autorisée par la loi; sacrifice auquel le fanatisme n'avoit aucune part, et qui ne peut en aucune manière être assimilé à celui d'Iphigénie, ni aux *sacrés homicides* en usage chez plusieurs anciens peuples.

Il est bien vrai que certains interprètes ont cru à la réalité du sacrifice de la fille de Jephthé.

(1) Guenée. *Lettres des Juifs portug.*, tom. I, lett. 3.
— *Bullet., sep. crit.*, tom. I, pag. 204 et suiv.

Mais ils se sont bien gardés d'en conclure qu'il fut dans l'esprit de la loi, qui condamne textuellement les sacrifices humains, comme étant une abomination aux yeux de Dieu, (1). Ils n'ont vu dans ce juge d'Israël qu'un zèle plus ardent qu'éclairé qui l'emporta au-delà des règles, qu'un attachement scrupuleux et mal entendu au vœu imprudent et indiscret qu'il avoit fait (2). Saint Augustin et d'autres Pères, en supposant ici un véritable sacrifice, n'ont pas fait difficulté de condamner l'action de Jephté, ainsi que Voltaire est forcé de le reconnaître (3). Joseph convient qu'il ne fut ni agréable à Dieu, ni conforme à la loi (4). L'Écriture nous dit, à la vérité, que Jephté fut rempli de l'esprit de Dieu, mais elle ne dit nulle part que ce fut lorsqu'il fit et exécuta un pareil vœu. Si Saint Paul fait son éloge, s'il le met au rang des héros israélites (5), ce n'est pas à raison de ce sacrifice, dont il ne parle point, quoiqu'il rappelle celui d'Abraham. Enfin, comme

(1) *Deuter. XII, 31.*

(2) *Stockhouse, the history of the Bible. Book. V, chap. 3.*

(3) *Tr. de la Tolérance, not. u u.*

(4) *Antiq. V, 9.*

(5) *Hebr. XI, 32.*

l'observe S. Jérôme, une action de cette nature n'auroit pu tirer son mérite que de l'intention, et non de la chose même : *Non sacrificium placet, sed animus offerentis.*

XIII. Lorsque Voltaire confia le manuscrit de sa *Henriade* au grand Rousseau pour l'examiner, celui-ci lui conseilla d'en corriger les déclamations fanatiques et passionnées où il s'emportoit à tout propos contre l'Eglise romaine, contre le pape, les prêtres, les moines, enfin contre toutes les institutions religieuses, en lui observant qu'un poëme épique ne doit pas être traité comme une satire. Loin d'adopter ce conseil plein de raison et de goût, c'est principalement pour rendre ce défaut encore plus saillant, qu'il fit depuis différentes additions à la *Henriade*. « Il est bien certain, dit un habile critique, que sans ses satires contre l'Eglise et ses ministres, ressource merveilleuse pour le siècle où il écrivoit, son poëme auroit paru moins piquant. Mais ce défaut n'en est pas moins grand pour les esprits judicieux, qui sont médiocrement réveillés par ces déclamations usées (1). »

(1) Clément. *Neuvième lettre à M. de Voltaire*, p. 142 et suiv.

On n'ignore pas en effet, que nos philosophes ont déguisé leur fureur contre la religion chrétienne, sous le vain prétexte de n'en vouloir qu'aux abus et aux désordres plus ou moins exagérés de l'Eglise romaine. C'étoit contre ces institutions qu'ils réclamoient le rétablissement des maximes évangéliques dans toute leur pureté; et ils ont trouvé des apologistes dans les communions protestantes qui leur ont su très-bon gré des services rendus par eux à ce qu'ils appellent la véritable religion, en attaquant vivement l'intolérance et la superstition. « C'est » là une assertion fausse et sans aucun fonde- » ment, s'écrie l'évêque de Rochester déjà cité: » l'objet réel de l'aversion décidée des conspi- » rateurs, n'est point ce que le papisme peut » avoir d'erroné ou de répréhensible, mais bien » tout ce que le christianisme renferme de bon, » d'aimable et de saint. Si les douze apôtres » eussent été vivans sur la terre, et qu'ils eus- » sent prêché l'Évangile, au temps de Voltaire, » de d'Alembert et de Diderot, les douze apô- » tres, comme ils auroient prêché avec encore » plus d'énergie, et vécu d'une manière encore » plus sainte que le clergé, ils auroient en- » couru plus que lui, les reproches et les in- » sultes de ces enfans de l'Enfer. » Tel est en effet le véritable esprit de la philosophie du dix-huitième siècle. On en va voir un exemple

par la manière dont les pontifes romains sont peints dans la Henriade.

XIV. M. de la Harpe n'a pas mieux réussi à justifier Voltaire sur cet article que sur celui de la tolérance. Il le loue d'avoir bien su distinguer, dans son poëme, la Cour de Rome de l'Eglise romaine, la politique ultramontaine de la religion catholique, le pape souverain temporel du pape chef de l'Eglise et successeur des apôtres. Il prétend que tous les traits destinés à inspirer de l'horreur et du mépris ne tombent que sur la discorde, la politique et le fanatisme; que d'un bout à l'autre de l'ouvrage, l'auteur marque par des traits distinctifs la séparation réelle et sensible de l'esprit de la Religion de celui du perfide et ambitieux Sixte-Quint; enfin qu'on doit lui savoir gré d'avoir employé tous les moyens de son art, et tous les crayons de la poésie, pour caractériser l'inaltérable pureté de la vraie religion, et pour inspirer le juste respect qui lui est dû (1).

Le poëte débute ainsi dans la description qu'il fait, au quatrième chant, de la capitale du monde chrétien,

- » Sur les pompeux débris de Bellone et de Mars
- » Un Pontife est assis au trône des Césars.

(1) *Cours de Littérature, part. III, liv. I, chap. I, sect. 3.*

.
» Le trône est sur l'autel, et l'absolu pouvoir

» Met dans les mêmes mains le sceptre et l'encensoir. »

Le défaut de ces vers est de confondre dans le pape deux autorités qu'il est très-important de distinguer, afin de ne pas faire rejaillir sur le Saint-Siège des maux qui ne sont nés que du pouvoir temporel de ceux qui l'occupèrent. Ce n'est point la religion qui a placé le pape sur le trône des Césars, qui a mis le sceptre dans ses mains, comme celle de Mahomet avoit confié les deux glaives à son redoutable vicaire ; comme le protestantisme les a également réunis dans la main du roi de la Grande-Bretagne. Cette réunion, qui tend par son essence à consacrer le despotisme, n'eut pas même lieu sous la théocratie juive, où les deux pouvoirs furent toujours très-distingués. Ce n'est donc nullement comme chef de l'Eglise que le pape est souverain de Rome. S. Pierre possédoit le premier titre, et il n'a jamais prétendu au dernier. Ce n'est pas non plus comme souverain de Rome que le pape est chef de l'Eglise, il tient cette souveraineté des mêmes droits que les autres princes tiennent la leur. Si quelques pontifes ont entrepris d'en faire usage dans l'Eglise, pour contraindre à leur obéir ceux que les armes spirituelles ne pouvoient soumettre, c'est un abus

que la Religion désapprouve et condamne. Ainsi quoique les deux puissances se trouvent par le fait réunies dans la personne du pape , elles n'y sont point confondues , et n'appartiennent point à la constitution de l'Eglise. D'ailleurs sa puissance temporelle est circonscrite à quelques provinces dans un coin de l'Italie , et elle ne sort point des limites de ce petit territoire.

Cette remarque est d'autant plus importante qu'on n'ignore pas que la philosophie moderne s'est proposé de renverser les bornes qui séparent les deux puissances , afin de mettre la spirituelle sous la dépendance absolue de la temporelle , même pour les choses qui sont liées essentiellement à la constitution de la première , de manière que celle-ci ne soit plus qu'une branche de l'autre. Ce système que Voltaire ne fait qu'indiquer dans *la Henriade* , il l'a plus développé dans la quatrième partie du poëme de *la Loi Naturelle* ; c'est même de la confusion des deux pouvoirs qu'il prétend faire découler le bonheur des peuples et la tranquillité des Etats.

« Marc-Aurèle et Trajan méloient au champ de Mars

» Le bonnet du Pontife au bandeau des Césars.

• • • • •

» Rome encore aujourd'hui conservant ces maximes ,

» Joint le trône à l'autel par des nœuds légitimes.

Sans doute que la souveraineté du pape sur ses Etats particuliers est légitime, puisque, ainsi qu'on vient de le dire, elle est fondée sur les mêmes titres que celle des autres princes. Mais il est absurde de prétendre assimiler la réunion de cette souveraineté purement temporelle avec son autorité purement spirituelle à celle des Césars. Celle-ci influoit directement et immédiatement sur la Religion. Ses droits à cet égard étoient même fondés sur les dogmes de la religion payenne. L'autre, au contraire, est absolument étrangère au christianisme. Les empereurs pouvoient contraindre par la force ; les chrétiens ne l'éprouvèrent que trop, même sous les empereurs philosophes. Il n'en est pas ainsi du pontife romain,

« Ses avis font ses lois, ses décrets font ses armes. »

XV. Dans l'édition de Londres, le chantre de la Henriade, après avoir peint des plus belles couleurs la simplicité évangélique des premiers pontifes, et la sage politique des derniers, en détruisoit aussitôt l'effet par ces vers qui en terminoient le tableau :

« Et l'Église a compté depuis plus de mille ans

» Peu de Pasteurs sans tache et beaucoup de tyrans. »

de sorte que dans le seizième siècle

« Rome avoit perdu la trace apostolique. »

Les éditions postérieures n'en parlent pas plus
avantageusement. Rome, dit le poète,

- » Aux conseils des méchans se vit abandonnée,
- » La trahison, le meurtre et l'empoisonnement,
- » De son pouvoir nouveau fut l'affreux fondement.
- » Les successeurs du Christ au fond du sanctuaire,
- » Placèrent sans rougir l'inceste et l'adultère ;
- » Et Rome qu'opprimoit leur empire odieux,
- » Sous ses tyrans sacrés regretta ses faux dieux. »

Assurément il seroit difficile de pouvoir réunir plus d'injures en si peu de lignes, et jamais les protestans, dans les plus furieux accès de leur déchaînement contre l'Eglise romaine, n'ont rien dit de plus fort. Cependant M. de la Harpe ne trouve à reprendre dans cette tirade que les deux derniers vers. La pensée lui en paroît outrée et même fautive, parce qu'on sait, dit-il, que le peuple de Rome fut toujours extrêmement attaché au culte orthodoxe. Mais comment ce critique ne s'est-il pas aperçu que dans les vers précédens, le poète considère les papes en leur qualité de successeurs du Christ, comme exerçant dans le sanctuaire le pouvoir qu'ils en ont reçu, et, par conséquent, comme chefs spirituels de l'Eglise, et non simplement comme souverains temporels de cette ville. C'est donc sur le Saint-Siège aussi bien que sur la Cour de Rome que

tombe cette satire également outrée et fautive dans tous les traits qui la composent.

Qu'il nous soit permis d'opposer, au tableau tracé par Voltaire, celui que nous en présente un écrivain qui, après avoir combattu sous les drapeaux du philosophisme, se fait gloire aujourd'hui d'en dénoncer les sinistres projets : « Rome chrétienne, dit M. de Châteaubriand, a été pour le monde moderne, ce que Rome payenne fut pour le monde antique, le lien universel. . . Le mal passager que quelques mauvais papes ont fait, a disparu avec eux ; mais nous ressentons encore tous les jours l'influence des biens immenses et inestimables que le monde entier doit à la Cour de Rome. Cette Cour s'est presque toujours montrée supérieure à son siècle. Elle avoit des idées de législation, de droit public ; elle connoissoit les beaux arts, les sciences, la politesse, lorsque tout étoit plongé dans les ténèbres des institutions gothiques : elle ne se réservait pas exclusivement la lumière, elle la répandoit sur tous : elle faisoit tomber les barrières que les préjugés élevent entre les nations ; elle cherchoit à adoucir nos mœurs, à nous tirer de notre ignorance, à nous arracher à nos coutumes grossières ou féroces : les papes parmi nos ancêtres, furent des missionnaires

» des arts envoyés à des barbares, des légis-
» lateurs chez des sauvages... C'est donc une
» chose assez généralement reconnue que l'Eu-
» rope doit au Saint-Siège sa civilisation, une
» partie de ses meilleures lois, et presque toutes
» ses sciences et tous ses arts (1) ».

Voltaire fournit lui-même un des princi-
paux traits de ce tableau : « Le règne seul de
» Charlemagne, dit-il, eut une lueur de po-
» litesse qui fut probablement le fruit du voyage
» de Rome (1) ». Or, à qui persuadera-t-on
que le goût pour les beaux arts et pour la po-
litesse qui les accompagne, ne se fût conservé
que dans la seule ville qui gémissait sous la
plus atroce tyrannie, et dont les souverains
étoient des monstres en toutes sortes de crimes
et de dépravation ? Ne sait-on pas que la cul-
ture et le progrès des arts, comme de la civili-
sation, dans un pays, déposent ordinairement
en faveur de la douceur et des lumières de
son gouvernement ?

XVI. Cette invasion de tous les crimes dans
la capitale du monde chrétien, que le poète
avoit reculée jusqu'au septième siècle, il la fait

(1) *Génie du Christian.*, part. IV, liv. VI, chap. 6.

(2) *Essai sur les Mœurs*, chap. XVII.

remonter, dans le chant suivant, jusqu'au quatrième : du moins, c'est à cette époque que le fanatisme, qui en est le père, vient s'y placer sur un même siège avec le chef de la religion : c'est au moment où le christianisme triomphe de l'idolâtrie, par la conversion de Constantin, que ce monstre s'y érige un trône d'où il domine sur tout l'empire de J. C.

« Mais lorsqu'au fils de Dieu Rome enfin fut soumise,
» Du Capitole en cendre il passa dans l'Eglise;
» Et dans les cœurs chrétiens inspirant ses fureurs,
» De martyrs qu'ils étoient, les fit persécuteurs. »

Si ces vers avoient besoin d'un commentaire pour mieux faire saisir l'esprit et l'intention de l'auteur, on le trouveroit dans un autre de ses ouvrages, où il se propose de prouver que, par un effet subit de la conversion de Constantin, la sainte et douce religion de Jésus-Christ devint, graces aux fureurs sacerdotales, la plus intolérante et la plus barbare de toutes les religions; que ses ministres et ses enfans se montrèrent dès-lors comme des hommes vindicatifs, qui abusèrent de la protection impériale pour faire éprouver la fureur de leur ressentiment aux magistrats dont ils avoient eu à se plaindre auparavant (1). L'analogie

(1) *Essai sur les Mœurs, chap. VII et X.*

entre les deux ouvrages est sensible ; le même esprit qui a dicté l'histoire avoit inspiré le poëme. Si la pensée est plus développée dans l'un que dans l'autre, cette différence provient uniquement de celle des tems où ils ont été composés, et de ce que l'un comporte plus de détails que l'autre.

Que quelques papes aient déshonoré la tiare, c'est un mal passager, comme l'observe M. de Châteaubriand ; que ce soit le plus grand nombre, ainsi que le prétend Voltaire, c'est une calomnie réfutée par l'histoire. Leibniz, en parlant du plus scandaleux de ces pontifes, fait cette judicieuse réflexion : « Il y auroit de l'injustice à tirer avantage des crimes d'Alexandre VI contre la papauté (1). En effet, que deux ou trois papes aient été corrompus, la religion n'en est ni moins divine, ni moins utile aux mœurs, aux individus, au développement de toutes les vertus sociales et domestiques. C'est cependant pour lui ravir ce grand caractère que le poëte philosophe affecte de généraliser ses reproches, comme si le titre de Souverain Pontife donnoit un brevet d'immortalité ; qu'il affecte de confondre perpétuellement la Cour de Rome avec la première Eglise

(1) *Præf. in lib. inscript. Hist. arconæ, tom. IV, part. II, pag. 74.*

du monde chrétien, le pape souverain temporel avec le pape successeur des apôtres, quoique cette distinction ne lui fût point inconnue, puisqu'il dit ailleurs, qu'il faut toujours regarder les papes sous deux aspects, comme souverain d'un Etat, et comme chef de l'Eglise (1).

De plus, le philosophe Voltaire prononce que lorsque les disciples de Calvin levèrent l'étendard de la révolte contre l'Eglise,

« Rome avoit perdu la trace apostolique. »

Cependant le philosophe Saint-Lambert avoue au contraire que « les opinions nouvelles prirent naissance dans un siècle où plusieurs papes eurent des vertus, et où l'on ne souffroit pas beaucoup des excès de la papauté (2). C'est ce qu'il nous seroit aisé de prouver si cette discussion ne devoit pas nous entraîner trop loin. Nous ne nous arrêterons pas non plus à montrer que toute la diatribe de Voltaire contre Rome chrétienne, est puisée dans les déclamations usées des protestans, qui disent qu'elle devint à la même époque le siège de l'anté-Christ, la prostituée Babylone, etc. Il semble

(1) *Essai sur les Mœurs, etc., chap. CLXXXIV.*

(2) *Analyse de la Société.*

que faisant profession dans tout son poëme d'être catholique, il auroit dû regarder les papes comme les pères communs de tous les fidèles, et qu'au lieu d'emprunter des ennemis de l'Eglise les noires couleurs dont il les a peints avec tant de complaisance, il eût été plus conforme à la morale et à la bienséance de mettre en pratique à leur égard cette maxime si bien exprimée dans sa tragédie de Brutus,

- Un fils ne s'arme pas contre un coupable père;
- Il détourne les yeux, le plaint et le révère. »

XVII. De tous ces papes, Sixte - Quint est celui qui prête le plus aux reproches des philosophes. Voltaire ne les lui épargne pas.

- Sixte alors étoit roi de l'Eglise et de Rome :
- Si pour être honoré du titre de grand homme :
- Il suffit d'être faux, austère et redouté,
- Au rang des plus grands rois Sixte sera compté.
- Il devoit sa grandeur à quinze ans d'artifices;
- Il sut cacher quinze ans ses vertus et ses vices;
- Sembla fuir le rang qu'il brûloit d'obtenir,
- Et s'en fit croire indigne afin d'y parvenir. »

Ce pontife n'est peint ici que de profil, et sous le jour le plus désavantageux. Des huit vers qui composent son portrait, sept sont employés à exprimer son goût pour la fraude et l'artifice, ce qui n'a pas même le mérite de la

vérité historique. On n'y trouve pas un seul mot pour ses talens et pour ses vertus : il en avoit cependant.

Les premiers soins de ce pape, après être monté sur le Saint-Siège, furent de rétablir par une police exacte et sévère la sûreté de Rome et des terres de l'Eglise contre les brigandages introduits sous son foible prédécesseur. Les gouverneurs et les juges qui marquoient des dispositions à une clémence hors de saison, étoient aussitôt révoqués pour faire place à d'autres plus rigides. Les cardinaux chargés de l'exécution de ses terribles édits dans les provinces, suivirent ponctuellement ses intentions rigoureuses, surtout à Bologne, où il en coûta la vie au comte Pépoli, pour avoir donné retraite à des bandits. Comme c'étoit au temps du carnaval que se commettoient les plus grands désordres, il n'en supprima pas les divertissemens; mais on vit s'élever, dans tous les quartiers de la ville, des potences destinées à la prompté punition de ceux qui se livreroient à des excès notables. Gregorio Leti en rapporte des traits d'une sévérité quelquefois cruelle. Mais on doit être en garde contre la fidélité de cet historien protestant, qui disoit, en parlant de la vie de ce pape, « qu'une chose bien imaginée fait plus » de plaisir que la vérité, destituée d'ornemens. »

Du reste , les désordres soufferts sous le précédent pontificat exigeoient des mesures extraordinaires , et jamais on ne l'a accusé d'avoir puni quelqu'un injustement. Au moyen de cette sévérité , la licence en tout genre fut réprimée, le libertinage banni des murs de Rome , l'adultère proscrit; l'innocence sans appui n'eut plus rien à redouter de la témérité et de l'impudence ; les foibles furent protégés contre les puissans ; on pouvoit marcher dans les rues de la capitale , sans rien craindre ; l'abondance reparut dans toutes les provinces ; l'Italie goûta les douceurs de la paix au milieu des troubles qui agitoient les autres contrées de l'Europe. Les censeurs de Sixte-Quint ne l'ont jugé que par le contraste de son extrême sévérité avec la clémence que lui imposoit sa qualité de pontife. L'équité exige de plus qu'on le considère comme prince temporel ; or , il est constant par l'expérience , que la sévérité des souverains , lorsqu'elle n'est pas injuste , tourne toujours à l'avantage des peuples , et que la justice est le seul genre de bienfaisance qu'on exige d'eux.

La sombre inquiétude qu'une police si sévère devoit répandre dans la capitale , étoit tempérée par des opérations d'une nature plus agréable , et vraiment dignes d'immortaliser leur auteur. Rome vit sortir du milieu des décombres où il étoit enfoui , ce fameux obélisque de

granit, de plus de cent pieds de hauteur, que Caligula avoit fait transporter d'Espagne. D'autres monumens de la même espèce, mais moins considérables, furent tirés de dessous des débris pour décorer diverses églises. Sixte fit bâtir à grands frais dans Sainte-Marie-Majeure, une superbe chapelle de marbre blanc, ornée de deux beaux mausolées, un pour lui et un pour Pie V, son bienfaiteur. Le terrain du village où il avoit reçu le jour, n'ayant pu se prêter à l'établissement d'une ville, il en exécuta le projet à Montalte, château voisin de ce village, qu'il érigea en évêché. Il fonda à Bologne un collège avec cinquante bourses. Il fit élever, dans la partie du Vatican appelée *Belvédère*, un magnifique édifice pour placer la célèbre bibliothèque de ce nom. Les murs furent ornés de très-belles peintures qui représentoient les principales actions de son pontificat, les conciles généraux et les plus fameuses bibliothèques de l'antiquité. On grava sur des tables de marbre, placées à l'entrée de ce vaste dépôt, de sages réglemens pour y maintenir l'ordre, et pour empêcher que les livres et les manuscrits ne fussent dissipés, par trop de facilité à communiquer les trésors littéraires que cette bibliothèque renfermoit.

Près de là, fut établie la fameuse imprimerie du Vatican, destinée à faire des éditions exactes

et correctes en toutes sortes de langues , à rétablir dans leur pureté et dans leur intégrité les livres de l'Écriture sainte, des Pères et de la Liturgie, corrompus ou altérés, soit par la négligence des hommes, soit par la mauvaise foi des hérétiques. Sixte assembla, dans ce dessein, tout ce qu'il put trouver d'habiles gens dans l'art de l'imprimerie; il n'épargna rien ni pour la qualité, ni pour la quantité des choses nécessaires. Les caractères arabes dont il fit la dépense sont les premiers qu'on ait vus en Europe. C'est de là que sortirent, entr'autres monumens curieux, les premiers ouvrages imprimés dans cette langue, le beau texte des Septante sur le fameux manuscrit alexandrin, une édition de la Vulgate, revue sur les textes originaux, sur les manuscrits, sur les anciennes versions, et sur les passages conservés dans les écrits des Saints-Pères.

Ce pontife infatigable mit le plus bel ordre dans toutes les parties du gouvernement. Il établit ou réforma quinze congrégations, soit pour l'administration particulière de ses États, soit pour la police générale des affaires ecclésiastiques. Il fixa le nombre des cardinaux à soixante, et l'on ne s'est point écarté depuis de cet arrangement. Il publia une infinité de bulles pour la discipline des ordres religieux, pour celle de l'Église, et pour ses propres domaines, dont il

y en a une qui condamne aux galères les personnes convaincues de donner dans l'astrologie judiciaire, alors fort en vogue à Rome, où elle produisoit des effets très-pernicieux.

XVIII. Sixte-Quint prit part aux événemens qui se passoient dans les différens Etats de l'Europe, et c'est ici que la philosophie a de justes reproches à lui faire. Dès la première année de son pontificat, il confirma hautement la ligue; il adressa des brefs au Duc de Guise et au Cardinal de Bourbon, dans lesquels il les comparoit aux Macchabées : il fulmina une bulle foudroyante contre le Roi de Navarre et contre le Prince de Condé, qui les déclaroit déchus, eux et leurs descendans, de leurs droits à la couronne de France. A la nouvelle de l'assassinat du Duc de Guise et du Cardinal de Lorraine, il cita Henri III à comparoître à Rome, et sur le refus de ce prince, il lança contre lui une sentence d'excommunication (1). Lorsqu'il eut appris sa mort tragique, il défendit de faire des prières pour lui, et loua en plein consistoire le zèle et l'action de l'assassin.

Nous nous garderons bien d'entreprendre l'apologie de Sixte-Quint sur une telle con-

(1) Encore Voltaire atténue-t-il beaucoup ce crime. Voyez *Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXXI.

duite : mais peut-être qu'on lira avec un certain intérêt, celle qu'en a faite un auteur qui, pour la hardiesse de ses assertions, a mérité les éloges des philosophes et les censures de Rome :

« La perte de la France, qui paroissoit inévitable, dit-il, si le Roi de Navarre, élevé par sa mère dans la Réforme, montoit jamais sur le trône, intéressoit trop la Cour de Rome, pour qu'elle n'intervînt pas dans cette affaire (de la ligue). Trouvant un parti tout formé pour soutenir ses intérêts, elle s'y attacha, elle l'approuva, et n'omit rien de tout ce que la politique et l'intrigue lui purent suggérer de moyens pour le rendre supérieur.... Pour ce qui regarde les intrigues que le Pape employa pour conserver en France la Religion Romaine, et pour écarter du trône le prince qui avoit embrassé la Réforme, et qui n'auroit pas manqué de se servir de tout son pouvoir pour la faire triompher ; j'avoue que je ne puis le blâmer. Il lui convenoit absolument d'en user comme il fit. Il eut manqué à ce qu'il se devoit à lui-même et à sa dignité ; il eut violé toutes les lois de la sagesse et de la bienséance (je ne parle point de celles de la religion), s'il ne l'avoit pas fait. Quelque déchaînement qu'on affecte aujourd'hui contre la ligue et contre ses protecteurs, je ne puis m'empêcher de

» dire , avec Mezeray , qu'à parler humaine-
 » ment elle a sauvé la religion catholique , et
 » que si Henri IV avoit trouvé le chemin du
 » trône ouvert et facile , jamais il n'eût pensé
 » à changer de sentiment.... Le zèle à mainte-
 » nir la religion qu'on croit vraie , est toujours
 » louable ; et si l'on condamnoit l'usage des
 » moyens humains et naturels que la sagesse
 » et la politique fournissent , il faudroit con-
 » damner toutes les nations de la terre.... Mais
 » je dirai hardiment qu'une ligue faite précé-
 » sément en vue de conserver la religion ,
 » n'est point blâmable , qu'elle est même lé-
 » gitime et digne de louange. » (1)

Du reste , soit que Sixte-Quint crût par poli-
 tique devoir à sa place de sanctionner la ligue ,
 soit que ce fût en lui un effet des préjugés de
 son éducation , il n'en approuva pas toujours les
 fureurs ; il refusa même depuis de prendre parti
 pour elle et pour l'Espagne contre Henri IV,
 encore hérétique (2). Il avoit dit , en considérant
 la conduite de Henri III : « J'ai fait tout ce que
 » j'ai pu pour me tirer de la condition de
 » moine , et il fait tout ce qu'il peut pour y

(1) *Hist. du Droit public, ecclésiastique et franc.,*
 tom II, dissert. IX.

(2) Volt. *Essai sur les mœurs.* Ci-dessus.

» tomber. » On sait qu'il estimoit le premier de ces rois, et qu'il n'en regardoit pas les droits à la couronne comme moins légitimes, malgré ses bulles pour l'en déposséder. Aussi, lorsque ce prince apprit sa mort, il ne put s'empêcher de dire : « Je perds un pape qui étoit tout à moi ; » Dieu veuille que son successeur lui ressemblé. » On attribue au même monarque cet autre propos : » C'est un grand pape ; je veux » me faire catholique pour être fils d'un tel » père. » Ce qu'il y a de certain, c'est que Sixte-Quint chercha toutes les occasions de traverser secrètement Philippe II, le plus grand ennemi de Henri IV, dans toutes ses entreprises.

XIX. Les ruses de ce pape pour parvenir à la tiare, sa conduite équivoque à l'égard des princes de son temps, une sévérité peut-être trop extrême qu'il tenoit de son premier état, mais qui fut très-avantageuse à ses sujets, n'empêchent pas de voir en lui un homme étonnant. Il sut conserver, au faite des grandeurs, sur sa personne et dans sa maison, une simplicité rare qui relevoit ses hautes qualités. Il licencia les soldats, renvoya les gardes de ses prédécesseurs, dissipa les brigands par la seule force des lois, contint tout dans l'ordre et le devoir, par l'idée qu'on avoit conçue de son caractère ferme et juste ; il renouvla Rome, et laissa dans le château

Saint-Ange plus de vingt millions de notre monnoie, qu'il tenoit en réserve pour les nécessités pressantes et imprévues de l'Eglise et de ses Etats. Tout cela fut l'ouvrage d'un règne de cinq ans.

En comparant ce tableau du pontificat de Sixte-Quint, dans lequel nous avons tout dit à charge et à décharge, avec le portrait qu'on en trouve dans la Henriade, ce dernier ne peut plus passer que pour une satire. Il est vrai que ce pape eut de grands torts aux yeux du poète philosophe, qui dit quelque part : « Nous au-
» tres poètes, nous sommes très-impolis pour
» la commodité de la rime. » Car Sixte fit condamner aux galères un poète qui, pour rimer richement, avoit, dans ses vers, déshonoré une dame romaine, respectable par ses mœurs et par ses vertus. Assurément Voltaire n'auroit pas été à son aise sous un tel gouvernement. Il eut de grandes qualités, et même des *vertus royales* (1); on ne lui reproche point de vices : il fut rusé et ambitieux; mais ce qu'on regarde chez lui comme de la ruse et de l'artifice, dit un auteur estimable, n'eût été chez un roi qu'une politique sage et prudente. Ses mesures pour établir une police utile à ses peuples, furent sévères; mais les cir-

(1) *Essai sur les Mœurs*, chap. CLX.

constances exigeoient beaucoup de rigueur. S'il eut moins sacrifié aux préjugés de son temps; s'il eut plus consulté ce que devoit lui inspirer son titre de père commun de tous les fidèles, que les intérêts d'un prince temporel, on n'auroit pas même fait attention aux défauts qu'on lui reproche, et les philosophes eux-mêmes ne feroient point difficulté de le mettre au rang des plus grands hommes; et certes il n'étoit point indigne de figurer dans cette classe, si nous en croyons Voltaire lui-même, qui, malgré tous les reproches dont il charge sa mémoire, ne peut s'empêcher de convenir que la grandeur de ses entreprises placèrent son nom parmi les noms illustres, du vivant même de Henri et d'Elisabeth (1). Ce n'est donc que comme chef de l'église catholique, que l'auteur l'a mis dans la classe de ces tyrans sacrés sous lesquels Rome avoit perdu la trace apostolique, et qui lui firent regretter ses faux dieux. On conçoit que la haine que le poète avoit dès-lors conçu contre la religion, devoit rejaillir sur son premier pontife.

XX. Il y a dans la Henriade plusieurs autres endroits sur Rome et sur les papes, qui seroient

(1) *Essai sur les Mœurs*, chap. CLXXXIV.

susceptibles d'une juste critique. L'étendue que nous avons déjà donnée à ce sujet dans les articles précédens, nous oblige d'abrégé. Nous nous bornerons donc à deux vers de la réponse d'Elisabeth à Henri IV. Cette reine lui dit :

. Et songez qu'un grand homme
» Ne doit point redouter les vains foudres de Rome. »

Cette réponse sententieuse seroit sans doute plus messéante dans la bouche d'un catholique que dans celle d'une reine hérétique. Mais est-il permis, sous ce prétexte, de débiter ainsi autant de maximes contraires à la doctrine catholique, qu'on en trouve dans ce poëme, sans en faire sentir l'incongruité ? Et convient-il de représenter, comme un titre de grandeur, un mépris si marqué pour les foudres de l'Eglise. Voici quelque chose de plus répréhensible encore.

« Si Mayenne est dompté, Rome sera soumise;
» Vous seul pouvez régler sa haine ou ses faveurs :
» Inflexible aux vaincus, complaisante aux vainqueurs,
» Prête à vous condamner, facile à vous absoudre,
» C'est à vous d'allumer ou d'éteindre la foudre. »

Il est bien singulier de voir mettre un pareil discours dans la bouche d'Elisabeth, qui avoit, dans son père Henri VIII, un exemple bien marqué de la sévérité de Rome, et qui sur-tout en avoit une preuve personnelle dans elle-même :

puisque Rome, loin de l'absoudre, toute victorieuse qu'elle étoit, l'avoit solennellement excommuniée. Mais d'ailleurs, où l'auteur a-t-il pris que Rome étoit si complaisante pour les vainqueurs, si facile à les absoudre, qu'il ne tenoit à cette époque qu'aux princes d'allumer ou d'éteindre ses foudres? Toute l'histoire ne dépose-t-elle pas le contraire? Enfin, n'est-il pas absurde qu'Elisabeth, parlant à un prince hérétique, qu'elle suppose devoir persister dans l'hérésie, le flatte de l'espérance que Rome l'absoudra? Rome avoit-elle jamais donné lieu de penser qu'elle seroit disposée à donner l'absolution à un hérétique déclaré, et à le recevoir ainsi dans le sein de l'Eglise? Mais ce ne sont là que des absurdités qui blessent bien plus les règles du bon sens, que les maximes de la foi catholique. Passons à des attaques plus directes et plus choquantes contre la religion.

XXI. L'article sur lequel Voltaire s'échauffe le plus fréquemment, et avec le moins de ménagement, dans ses pièces de théâtre, dans son Histoire générale, dans ses Mélanges, et jusque dans ses pièces fugitives, c'est le catholicisme. Partout sa philosophie consiste à exhiler ses fureurs contre la religion nationale, pour la rendre odieuse et en inspirer de l'horreur; partout il la représente comme une religion de sang. Les

guerres qui ont désolé l'Europe au seizième siècle, fournissoient à cet égard une ample matière à ses déclamations; aussi servent-elles souvent de texte à ses commentaires philosophiques. C'est dans cet esprit qu'au second chant de la Henriade, son héros racontant, sur le ton d'un philosophe du dix-huitième siècle, la cause des troubles de cette malheureuse époque, commence ainsi sa narration :

« C'est la religion dont le zèle inhumain
» Mit à tous les Français les armes à la main. »

Ces deux vers, qui rappellent celui du chantre d'Epicure,

« Tantum religio potuit suadere malorum. »

amènent une tirade sur l'indifférence des religions, qui s'applique également aux deux cultes, qui se disputoient alors l'empire de la France; mais, au cinquième chant, le fanatisme, assis sur le trône du pontife romain, encourage le moine Clément au Régicide, par cette affreuse maxime, à laquelle le reste du discours est assorti.

« Tout devient légitime à qui venge l'Eglise. »

Nous savons bien qu'au quatrième chant, il y a un bel éloge de la Religion : mais c'est pour la bannir du monde et la reléguer dans les dé-

serts où elle n'a d'autres prosélytes que des solitaires, qui

« . . . Ont fui les humains qu'ils auroient pu servir. »

Certes, voilà une religion bien attrayante. Dans le monde, légitimant tous les crimes, elle

« Est le prétexte saint des fureurs des tyrans,

« Le bandeau du vulgaire et le mépris des Grands. »

Dans les lieux où elle brille de toute sa pureté, elle n'a pour sectateurs que des pieux faînéans, qui refusent à la société, les services qu'ils lui doivent.

Dans le fait, le fanatisme est partout identifié avec la religion : c'est un masque sous lequel le poète cherche à la représenter ; et quoique dans un endroit, il veuille bien ne l'appeler que l'enfant dénaturé de la religion, on voit par tout l'ensemble du poëme qu'il cherche à le faire passer pour une plante indigène du catholicisme, dont il occupe le trône. Aussi les philosophes se vantent-ils que c'est de l'époque de la Henriade que les mots de *fanatisme* et de *religion* sont devenus synonymes. Or qu'est-ce que le fanatisme dans la langue de la philosophie révolutionnaire ? Écoutons là-dessus un homme qui avoit été élevé à l'école de Voltaire, et qui fit long-temps profession de sa doctrine : « C'est, dit-il, la croyance à une

» religion quelconque, l'attachement à la foi
 » de ses pères, la conviction de la nécessité
 » d'un culte public, l'observation de ses cé-
 » rémonies, le respect pour ses symboles, en-
 » fin cette déférence qui est de tous les peuples
 » policés, et qui les oblige respectivement à
 » ne violer nulle part les signes extérieurs de
 » la religion. Dès - lors il ne doit être per-
 » mis dans aucuns cas possibles de changer
 » le sens de deux mots aussi essentiels, aussi
 » importans que ceux de *religion* et de *fana-*
 » *tisme*, dont l'un est sacré pour tous les hom-
 » mes, et l'autre justement odieux à tous. Ce-
 » pendant les philosophes ont affecté de con-
 » fondre sciemment ces deux choses, si diffé-
 » rentes entr'elles : et par cette méthode ils
 » ont accoutumé les ignorans à les prendre
 » toujours l'un pour l'autre. C'est assurément
 » de leur part un artifice très-coupable, en ce
 » qu'ils ont accredité une calomnie très-crimi-
 » nelle (1). »

Cette confusion des noms qui a entraîné celle des choses, est due principalement à Voltaire. Sa haine contre le christianisme en général, mais plus particulièrement contre le catholicisme, lui représentoit toujours l'esprit reli-

(1) La Harpe, *du Fanatisme dans la langue révolut.*,
 §. I et XVIII.

gieux sous la forme du fanatisme. C'est sous ce dernier nom qu'il le désigne perpétuellement dans ses écrits. Cette passion haïneuse est plus déguisée dans sa *Henriade* ; mais elle y est néanmoins assez sensible. C'est là où il a donné le signal à ses disciples. Ceux-ci n'ont fait depuis que ressasser jusqu'au dégoût les déclamations de leur maître. Eh ! qu'ont-ils substitué au vice qu'ils prétendoient détruire ? Écoutons encore un philosophe qui , dans la secte, a toujours fait bande à part, et en a souvent signalé les funestes projets. « Le fanatisme, dit » Rousseau, est pourtant une passion grande » et forte, qui élève le cœur de l'homme et qui » lui fait mépriser la mort, qui lui donne un » ressort prodigieux, et qu'il ne faut que mieux » diriger pour en tirer les plus sublimes vertus ; » au lieu que l'irréligion, et en général l'es- » prit raisonneur et philosophique, attache à » la vie, effémine, avilit les âmes, concentre » toutes les passions dans la bassesse de l'inté- » rêt particulier, dans l'abjection du *moi* hu- » main, et sappe ainsi à petit bruit les vrais » fondemens de toute société ; car ce que les » intérêts particuliers ont de commun est si » peu de chose, qu'il ne balancera jamais ce » qu'ils ont d'opposé (1). » L'abus que les

(1) *Emile*, liv. IV, note.

philosophes font du mot *fanatisme*, nous engage à nous étendre encore un peu plus sur cet article afin de fixer avec plus de précision les idées de nos lecteurs à ce sujet. Nous n'aurons besoin pour cela que d'analyser les réflexions éparses des apologistes de la Religion.

XXII. Le fanatisme est un zèle religieux mal entendu et poussé à l'extrême. Il exerce son empire dans toutes les Religions. Celle qui est la seule vraie n'en est pas exempte, parce que l'homme, quelle que soit sa croyance, est toujours porté à faire intervenir la divinité au soutien de ses passions. On ne peut donc pas disconvenir que la Religion n'ait servi de prétexte aux horreurs des temps malheureux dont nous parlons; mais elle n'en fut pas la cause, elle ne les sanctionna jamais par ses maximes, elle les condamna toujours par son esprit. Voltaire semble en convenir lorsqu'il dit, en réfutant Caveyrac, que ce ne fut point la religion, mais le fanatisme qui exécuta les massacres de la Saint-Barthélemy (1). L'esprit de son poëme exigeoit qu'il s'en tint à cette idée, et qu'il s'appliquât à la faire ressortir en la développant; mais sa haine frénétique contre la Reli-

(1) *Fragmens sur la St.-Barthelemi.*

gion le jette à cet égard dans une confusion qui lui fait violer toutes les règles de l'art, comme celles de la décence et de la vérité. « Peut-on » en effet, sans crime, rendre l'Eglise responsable de ce qu'ont opéré la précipitation, la » fureur et un faux zèle pour ses intérêts? Si » ses défenseurs et quelques-uns de ses ministres ont mal répondu aux vœux de cette » dre Mère, plus ébranlée que soutenue par de » tels appuis, elle en gémissait de toutes parts. » Toute la faute doit s'imputer à ceux qui, pour » la défendre, oubliant la douceur qu'elle n'ou- » blioit jamais de leur recommander, étoient » souvent emportés par une colère qu'ils ne sa- » voient pas modérer, par une ambition effré- » née, par la haine et l'envie (1). »

Mais si le fanatisme des Catholiques doit exciter nos regrets, celui des Protestans doit exciter notre indignation, parce que ce dernier n'avoit pas le même prétexte de la Religion établie et des lois; qu'il fut la première cause des troubles, et qu'il avoit pour principe une doctrine tendante à renverser la constitution de l'Etat.

Une loi fondamentale avoit fait du catholi-

(1) *Conclus. de la Fac. de Théol. de Paris, sur l'Eloge du Chanc. de l'Hospital.*

cisme la religion nationale. Cette religion constitutionnelle étoit tellement identifiée avec la monarchie , que la destruction de l'une devoit naturellement entraîner celle de l'autre , comme l'événement ne l'a que trop prouvé. Les catholiques suivoient paisiblement le culte solennel de leurs pères : les protestans , en s'élevant ouvertement contre le culte antique , allumèrent les premiers le flambeau de la guerre civile , séduits par un appât de réforme plus spécieux que réel. Car enfin , de l'aveu d'un philosophe non suspect , « la Religion , telle qu'elle étoit » à-peu-près en France , après les règnes de » Louis XII et de François I.^{er} , étoit en général soumise aux rois , soumise aux magistrats , et favorable à l'ordre et aux mœurs (1). » Voltaire moins suspect encore que St.-Lambert , convient qu'à l'époque où les novateurs vinrent prêcher leur prétendue réforme , « la Religion s'attiroit » le respect par des cérémonies pompeuses . . . » que depuis la persécution contre les Hussites , » elle ne causoit plus aucun trouble dans le » monde ; que la Cour de Rome , savante et » polie , polissoit l'Europe et rendoit les hommes plus sociables (2). »

(1) *Analyse de la Société.*

(2) *Essai sur les mœurs , ch. CXXVII.*

XXIII. Le protestantisme surtout en France, prêchoit une doctrine politique qui n'étoit pas moins contraire aux principes de la monarchie, que sa doctrine religieuse aux dogmes de la foi. Nous voulons parler de cette démocratie essentiellement turbulente et désorganisatrice, qui, dans tous les Etats où elle s'est introduite, a été un germe fécond de trouble, d'agitation et d'anarchie, non moins funeste à la tranquillité des peuples qu'à la sûreté des Gouvernemens. C'est encore les philosophes dont nous citons de préférence les témoignages dans ces sortes de questions, qui en font l'aveu. « Le chrétien de Calvin, » dit M. de St.-Lambert, est nécessairement démocrate..... Tous les sectaires, plus ou moins, » tendoient à l'indépendance. Lorsqu'ils ont » été vaincus et presque détruits, il est resté » quelque chose de leur esprit dans les provin- » ces où leurs sectes avoient dominé (1). » C'est en effet du fond de ces provinces que cet esprit a repris son essor au moment où le premier cri de la révolution est venu déterrer, ranimer ce feu caché, pour laisser un libre cours à son explosion. « La démocratie étoit, de l'aveu de » Voltaire, le grand but de la plupart des pré-

(1) *Analyse de la Société; et Villers, Essai sur l'influence de la réformation de Luther, pag. 202.*

» diçans (1). Tous les chefs calvinistes , dit un
 » autre philosophe , vouloient faire de la France
 » réformée un Etat républicain (2). Factieux
 » par caractère , et animés d'un esprit républi-
 » cain , les Protestans servoient Henri IV plu-
 » tôt en conspirateurs qu'en sujets (3). » Enfin ,
 ajoute leur enthousiaste panégyriste , « on peut
 » regarder l'établissement de la république
 » française , comme un corollaire éloigné ,
 » mais nécessaire de la réformation , ainsi que
 » la république des Provinces-Unies en a été
 » le corollaire prochain (4). » C'est ainsi
 qu'après avoir renoncé à la foi de leurs pères ,
 ils renoncèrent encore à l'obéissance qu'ils de-
 voient à leurs légitimes souverains.

L'illustre Bossuet avoit donc bien pénétré
 l'esprit de la secte , quand il la dénonçoit en ces
 termes : « Un caractère qui semble propre au
 calvinisme , c'est qu'il est rebelle et séditieux
 par système , qu'il a autorisé dans les synodes
 la doctrine qui permet de prendre les armes
 pour cause de religion. Du principe de leur foi ,

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. XXVI.

(2) Thomas , *Eloge de Sully*, IIIe. part.

(3) *Ibid.*, IIe. part.

(4) *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation*,
 pag. 141.

qui leur apprit à mépriser le pouvoir et le jugement de l'Eglise, les calvinistes en étendirent les conséquences à la monarchie. Ennemis de toute hiérarchie ecclésiastique, ils le furent également de toute hiérarchie civile (1).

Enfin, un auteur qui a plaidé avec beaucoup de chaleur la cause des protestans, et qui n'a pas épargné les reproches aux catholiques, s'est vu forcé de reconnoître la vérité de cette inculpation : « Le tableau frappant des guerres de religion, dit-il, dont le calvinisme alluma le flambeau dans le sein de la France, forme une accusation des plus graves et des plus importantes. Les protestans ont senti de quelle conséquence il étoit pour eux de s'en laver.... Frappé de la force de l'objection, je parcourus avidement leurs ouvrages, pour y chercher une réponse satisfaisante : j'apportai à la lecture de leurs livres un esprit très-bien disposé. Il n'a pas tenu à moi que je n'aie trouvé excellentes les raisons par lesquelles ils tâchent de couvrir cette honte. J'atteste Dieu de ma sincérité. Mais ces raisons ont fait sur moi une impression toute contraire à mes désirs. Le crime de rebellion est trop vivement empreint dans les guerres qu'ils ont entreprises contre

(1) *Hist. des Variations*, liv. X, §. 56, etc.

» nos rois, pour qu'une main protestante puisse
 » jamais l'effacer. Bayle lui-même, dont l'es-
 » prit étoit animé et soutenu de l'ardeur la plus
 » vive de justifier sa Religion d'un tel attentat,
 » y a échoué tout le premier. »

L'auteur fait voir ensuite contre ce fameux critique, que les guerres des Protestans étoient de leur part des guerres, non de politique, mais de Religion; que la conjuration d'Amboise fut fomentée par l'ambition du prince de Condé; mais que les Protestans, par esprit de parti, par fanatisme, par excès d'aveuglement, s'y précipitèrent d'eux-mêmes; que la réforme devint un instrument si prompt de la vengeance du prince ambitieux contre les Guises, qu'elle fut le crime de tout le parti; que Beze, tout enivré qu'il étoit du zèle de sa secte, ne craint point d'avancer que cette conjuration fut une affaire de religion, une entreprise menée par les protestans, après qu'on eut pris l'avis des plus sages théologiens, et des jurisconsultes de France et d'Allemagne. « Les exemples qui
 » en avoient été donnés par les Luthériens qui
 » avoient excité des troubles en Allemagne; par
 » les Vaudois qui venoient tout récemment, dans
 » leurs vallées, de faire la guerre contre les
 » ducs de Savoie, leurs souverains; par les
 » Wicléfites qui avoient fomenté des séditions
 » en Angleterre; par les Taborites qui avoient

» exercé leur fureur dans la Bohême , fourni-
» rent d'abondantes preuves pour cette doc-
» trine , et elle fut scellée par l'approbation des
» Synodes (1). »

Enfin il n'est pas jusqu'à Voltaire qui ne rejette le crime d'agression sur le protestantisme. Il reconnoît que Luther fut le premier à faire soulever les princes, les seigneurs, les magistrats contre le pape et les évêques ; que s'il n'eut point de part aux emportemens de Muncer qui suscita les paysans contre les seigneurs, il en étoit toujours le principe, puisque le premier il avoit franchi la barrière de la soumission (2).

Tel étoit donc l'esprit de la nouvelle réforme, que tant qu'elle fut foible, elle parut toujours soumise et elle donna même pour fondement de sa religion, qu'elle ne se croyoit pas permis d'employer la force, ni même de la repousser. Sous les règnes de François I.^{er} et de Henri II, princes absolus, elle ne causa point de troubles en France. La force du Gouvernement la contenoit alors dans son devoir.

(1) *Liberté de consc. resserrée dans les bornes légitimes.*
III^e. art., chap. 3.

(2) *Essai sur les mœurs, chap. CXXXI. — Villers,*
Essai sur la réform. Ci-dess., pag. 141.

Mais dès que le Gouvernement fut foible et partagé, les querelles de religion furent violentes. Le règne aussi foible que court de François II lui donna de l'audace. Elle éclata dans la conjuration d'Amboise et sous la régence d'une reine dont toute la politique n'alloit qu'à se maintenir par de dangereux ménagemens.

« C'est ainsi que ces mêmes Huguenots qui,
 » sous François I.^{er} et sous Henri II n'avoient
 » su que prier Dieu et souffrir, étoient deve-
 » nus des enthousiastes furieux, qui ne lisoient
 » plus l'Écriture que pour y chercher des exem-
 » ples d'assassinat (1).

XXIV. C'est ainsi que dans les efforts que fit le protestantisme pour renverser le système religieux, politique et social de l'Europe, il se montra rebelle par principe, républicain démocrate par caractère, toujours prêt au moindre bruit à prendre les armes, toujours factieux à la Cour, toujours séditieux dans les provinces, toujours lié avec les ennemis de l'État. Cependant, si l'on en croit le chantre de la Henriade, il semble que depuis François I.^{er} jusqu'à Henri IV, les rois ne s'armèrent que pour arroser les autels du sang des hérétiques, quoiqu'il soit

(1) *Essai sur les mœurs, chap. CXXXI.*

certain par l'histoire qu'ils ne l'ont fait que pour les empêcher d'arroser eux-mêmes les temples du sang des prêtres et des moines.

- « Et périsse à jamais l'affreuse politique
- » Qui prétend dans les cœurs un pouvoir despotique,
- » Qui veut , le fer en main , convertir les mortels ,
- » Qui du sang hérétique arrose les autels ,
- » Et suivant un faux zèle , ou l'intérêt pour guides ,
- » Ne sert un Dieu de paix que par des homicides ! » (1)

La Religion ne permet jamais aux princes de convertir leurs sujets le fer en main. Mais lorsque la Religion catholique est établie dans un Etat , comme une loi inviolable et constitutionnelle , si des novateurs sèment l'hérésie au mépris des lois, s'ils y forment des cabales, des factions , s'ils troublent la paix de l'Eglise et de l'Etat ; si leur parti , grossissant tous les jours, commence à se rendre redoutable ; s'il est indocile à la voix de la persuasion et rebelle à celle de l'autorité, que doit faire dans ces circonstances un prince catholique qui a juré sur les autels de conserver la Religion romaine dans toute son intégrité ? Doit-il , spectateur oisif des troubles qui agitent l'Eglise et qui ébranlent la monarchie , laisser un parti fac-

(1) *Chant II.*

tieux se fortifier , remplir tout le royaume de murmures , inonder le public de libelles séditieux , insulter la majesté royale , mépriser impunément les lois , et préparer un incendie qui , à la première étincelle , mettra tout en combustion ?

Telles sont cependant les circonstances où se trouvèrent les rois prédécesseurs de Henri IV. François I.^{er} n'avoit pas laissé ignorer ses vives appréhensions sur les suites politiques de la révolution religieuse qu'il avoit vu se former. « Cette » nouveauté , au rapport de Brantôme , ne lui » plut , et il ne l'approuva jamais , en disant » qu'elle tendroit du tout à la subversion de » la monarchie divine et humaine (1). »

Que devient alors cette maxime philosophique , qu'il ne faut point convertir les hérétiques *le fer en main* ? Non sans doute , il ne le faut pas : mais il faut punir des rebelles , des brouillons , des factieux qui troublent l'État sous un faux prétexte de Religion. Car enfin les novateurs étoient non-seulement des hérétiques dignes des anathèmes de l'Eglise , mais encore des rebelles aux lois , des perturbateurs de l'ordre public. Ils méritoient donc d'être réprimés par tous les moyens que l'on est en droit de prendre pour la conservation d'un Gouvernement établi.

(1) *Hommes illustres français , discours XLV.*

C'est sous ce point de vue que le premier cardinal de Lorraine, pensoit qu'il falloit réduire les sectaires, qu'il les faisoit fusiller comme des rebelles, pris les armes à la main. Peu lui importoit leur croyance, mais il exigeoit leur soumission; il vouloit qu'ils fussent Français et citoyens. C'est là une politique que la Religion permet, que le bon sens inspire, que l'intérêt de l'Etat exige. Cette politique qu'on appelle *affreuse et homicide*, peut épargner à la monarchie des fleuves de sang. Ce n'est jamais par une juste sévérité envers les factieux, mais bien plutôt par une molle tolérance pour leurs complots, que se perdent les empires les mieux affermis.

A Dieu ne plaise cependant que par ces réflexions nous entendions approuver toutes les mesures qui, dans ces jours de fanatisme et d'anarchie, furent prises contre les Huguenots. Sans doute que dans l'application des principes que nous avons établis, on eut tort d'excéder les bornes prescrites par l'humanité, de confondre les innocens avec les coupables, les personnes séduites avec les séducteurs, de faire d'un châtement légal une vengeance personnelle. La conduite séditieuse des réformés n'autorisoit point le Gouvernement à prendre contre ces factieux armés le parti de la perfidie et de l'assassinat. Au surplus, il faut faire atten-

tion que, dans les temps dont nous parlons, n'étoit pas encore question de la ligue.

XXV. Lorsqu'il faut citer des exemples de cruauté et de fureur, c'est toujours chez les Catholiques que Voltaire va les chercher, et malheureusement, il les y trouve quelquefois. Mais quoique le fanatisme des Huguenots ait été beaucoup plus loin en ce genre, il passe ordinairement sous silence les traits infiniment plus multipliés et plus criants qu'offre l'histoire de ces sectaires. Partout où ils purent se rendre les plus forts, au moyen des appuis que leur prêtèrent les Puissances, ils voulurent régner seuls; ils immolèrent les Evêques et les Prêtres sur les autels qu'ils renversaient: ils brisèrent tous les objets de la vénération publique, proscrivirent les Catholiques, les privèrent de leurs biens, comme en Angleterre, et en quelques endroits, de la vie même, par des lois formelles, comme en Suède. On n'a pas oublié les violences que la Reine de Navarre exerça sur tous les Ministres du culte; bien moins encore les atrocités de ce baron des Adrets, dont l'Amiral de Coligni disoit: « qu'il fallait se servir comme » d'un lion furieux, et que ses services devaient » faire passer ses insolences.

C'est un fait constant que les Calvinistes commencèrent la guerre, et que les Catholi-

ques ne prirent les armes que sous les ordres de leur Roi, pour prévenir des attentats semblables à celui de la conjuration d'Amboise, pour défendre la personne de leur Souverain, pour garantir les autels et les temples. Dans la suite; des Catholiques, animés d'un faux zèle, ou le plus souvent irrités par les excès des Religionnaires, commirent à leur tour des violences inexcusables : mais, en principe, la guerre n'en fut pas moins très-juste de leur part, jusqu'au tems de la ligue, où ils cessèrent de combattre sous les enseignes de leur Roi, sous le vain prétexte d'empêcher un Prince hérétique d'occuper un trône auquel l'appelait le droit de sa naissance. Leurs excès, dans tous les cas, doivent être considérés comme les vices d'hommes livrés à un fanatisme aveugle et aux diverses passions qui forment le triste apanage de l'humanité, et non ceux de leur Religion, qui, condamnant également et les erreurs séditioneuses des sujets rebelles, et la cruelle tyrannie des Souverains, ne saurait être responsable des crimes de la politique, de l'ambition et du fanatisme. Les excès, au contraire, des Protestans étaient une suite naturelle de leurs principes religieux qui, comme on l'a prouvé, autorisaient et légitimaient la révolte et la violence, dans la vue de faire triompher et d'établir leur nouvelle doctrine sur les débris de

l'antique foi de leurs pères et des nôtres :

Observez en effet que ce n'est jamais dans le sein de l'Eglise Catholique que l'esprit de rébellion a pris naissance. Malgré la multitude des hérésies qui l'ont affligée depuis son établissement , elle a subsisté pendant plus de mille ans, sans qu'il y ait eu de sang répandu dans des guerres de Religion. Il faut donc chercher la cause de ces guerres ailleurs que dans la doctrine de cette église. Elles ont commencé dans le quinzième siècle par la fureur des Hussites : elles ont continué dans le seizième par la rébellion des Luthériens, des Calvinistes, et des autres sectes que la réforme a enfantées. Il est donc contre la bonne foi de vouloir appitoyer sur le sort des Protestans pour chercher à rendre les Catholiques plus odieux. Le fanatisme produisit sans doute des deux côtés des scènes d'horreur que tout bon Français rougit de voir souiller les annales de sa nation. Mais le grand crime des Huguenots, celui qui leur est particulier, c'est d'avoir été les agresseurs, d'avoir troublé les Catholiques dans la possession d'un culte consacré par la tradition des siècles, d'avoir attaqué une loi constitutionnelle, protectrice du trône et de l'autel, d'avoir déchiré le sein de leur patrie pour de vains systèmes, d'avoir pris les armes contre leurs Souverains légitimes, pour faire prévaloir une doctrine

qui ne pouvait se concilier avec les principes sur lesquels reposoit le gouvernement établi. Il fallait donc que le Chantre de la Henriade décidât entre Genève et Rome, qu'il n'attribuât pas au parti de la justice et de la vérité un crime dont l'odieux doit principalement tomber sur le parti de l'erreur et de la révolte. Enfin, pour aller au-devant d'une excuse frivole, déjà réfutée dans cet écrit, il n'est point permis de mettre, même dans la bouche d'un Prince hérétique, une fausseté odieuse pour la Religion, sans faire au moins sentir que c'est une calomnie.

XXVI. Nous pouvons appliquer à Voltaire les reproches qu'un estimable Académicien de Berlin fait à un de ses plus fameux disciples. » On est indigné, dit M. Formey, en parlant » d'Helvétius, de trouver à chaque page de ses » écrits, ces ironies amères, ces sorties non- » seulement vives, mais presque toujours fu- » rieuses contre un clergé qui méritoit certai- » nement ses égards, et qui ne lui déplaisoit » que parce qu'il cherchoit à préserver la France » du venin de sa doctrine (1) ». C'étoit Voltaire qui, dans sa tragédie d'*OEdipe*, avoit donné

(1) *Hist. de l'Académie de Berlin*, 1777, pag. 550.

le premier exemple de ces déclamations philosophiques contre les Prêtres, qui depuis sont devenues si à la mode sur le théâtre français, et ont passé de là dans les livres symboliques de la secte. Ce coup d'essai excita une certaine rumeur, parce qu'on n'étoit pas encore accoutumé à ces sarcasmes virulens contre les Ministres du culte, ni aux couleurs un peu trop vives de cette philosophie anti-sacerdotale qui commençoit dès-lors à se produire.

Cependant le Poète trouva fort singulier que des consciences timorées prétendissent qu'il n'avoit point de Religion, parce que Jocaste se défie des oracles d'Apollon (1). M. de la Harpe, toujours trop indulgent pour son ancien maître, cherche ici à le justifier, en disant que c'étoit l'esprit de Sophocle et non celui de Voltaire; que, dans le Tragique grec, Jocaste parle précisément, comme dans le Tragique français, et qu'elle ne cesse de témoigner le plus grand mépris pour les Prêtres et les oracles. Cependant ce critique convient que la manière de penser de Voltaire, dès-lors assez connue par quelques pièces de société, fit accuser l'intention des vers dont il s'agit, et qu'à juger par ce qui arriva dans la suite, ils sem-

(1) *Ire. Lettre à Genonville, au-devant d'Œdipe.*

blent avoir été le premier signal d'une guerre qui n'a eu d'autre terme que la vie de l'Auteur (1).

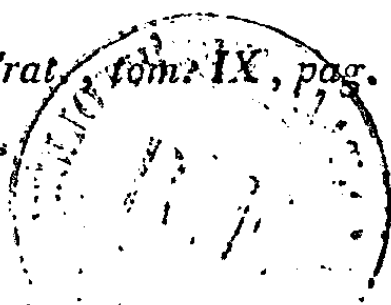
Ce ne sont pas précisément les imprécations de Jocaste contre le Grand-Prêtre, après que celui-ci a découvert le funeste secret qu'Œdipe étoit coupable de parricide et d'inceste, qui peuvent paroître répréhensibles. Rien de plus naturel que la fureur d'une femme passionnée au moment où elle apprend que la colère des Dieux demande, pour être apaisée, la mort de son époux. Le tort du Poète français est d'avoir terminé ces imprécations par ces deux vers détachés et sententieux.

« Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense,
» Notre crédulité fait toute leur science. » (2)

Ces deux vers ainsi détachés du discours de Jocaste, forment une maxime philosophique qui appartient uniquement à l'Auteur, et qui se grave plus aisément dans la mémoire des spectateurs. Aussi personne ne se méprit à l'allusion qu'ils contenoient. Le parterre les répéta avec affectation, et ils ne se sont plus effacés depuis de l'esprit de tous les ennemis de

(1) *Cours de Littérature, tom. IX, pag. 30.*

(2) *Act. IV, Sc. I.*



l'ordre sacerdotal. Il n'étoit pas difficile de s'appercevoir que le Poète , sous le nom des Prêtres grecs , vouloit désigner ceux de tous les cultes en général , mais plus spécialement ceux du culte national , qui ont été dans tous les temps l'objet particulier de ses sarcasmes. Aussi le plus fanatique de ses admirateurs triomphait-il de ce que « ces vers célèbres furent le premier cri d'une guerre que la mort même de » Voltaire n'a pu éteindre (1).

Au surplus , ces deux fameux vers , quoi qu'en dise M. de la Harpe , ne se trouvent point dans le *Tragique Grec* : ils n'ajoutent rien au sentiment qu'exprime cette femme désespérée. D'ailleurs , si Jocaste insulte les oracles et les prédictions en plusieurs endroits de la pièce , ses invectives sont tempérées par les reproches que lui en fait le chœur de cette pièce. On ne trouve rien de semblable dans la tragédie française. On sait bien que la Nation Grecque permettoit quelquefois à ses poètes de s'expliquer librement sur le compte de ces mêmes personnages qu'elle étoit accoutumée à regarder comme les interprètes de la Divinité. Mais cette licence n'avoit pas encore passé sur la scène française. « Les Français , disoit à cette époque

(1) Condorcet, *Vie de Voltaire*.

un ingénieux moraliste anglais, » respectent
 » trop le caractère sacré des prêtres, pour en
 » faire l'objet de leurs déclamations théâtra-
 » les (1). » Il remarque que Corneille a mieux
 aimé gâter en quelque façon son *OEdipe*, que
 de faire paroître Tirésias sur la scène. On peut
 ajouter que Racine, dans son *Iphigénie*, s'est
 interdit toute espèce d'injure contre Calchas et
 contre les oracles.

C'étoit donc pour la première fois qu'on se
 permettoit sur le théâtre français de livrer ainsi
 à la dérision publique les ministres de la reli-
 gion. Aussi ces deux vers valurent-ils des-lors
 à l'auteur le brevet de *philosophe* (2). Ce qui
 nous surprend, c'est que les pères Porée et
 Tournemine, auxquels Voltaire avoit soumis
 sa pièce, et qui l'encouragèrent à la faire repré-
 senter, ne se soient pas apperçus de l'intention
 manifeste des deux vers, et qu'ils ne lui en aient
 pas demandé la suppression, ou du moins quel-
 que correction, propre à en faire disparoître
 l'allusion (3). Cette méthode perfide de mettre
 en sentence ses maximes philosophiques, lui

(1) *A Short view of the immorality of the stage. By, jerem. collier.*

(2) *Duvernet, Vie de Volt., chap. V.*

(3) *Lettre au P. Porée, au-devant d'Œdipe.*

est devenue depuis très-familière, sur-tout dans la Henriade. Ses personnages, soit réels, soit allégoriques, en débitent souvent de très-hardies, qui, produites sous le nom du poète, auroient eu plus de peine à passer. Une fois que le lecteur s'en est emparé, elles sont citées comme des axiomes de morale que le vulgaire prend pour des vérités qui doivent fixer et régler son opinion.

XXVII. C'est principalement dans le second chant de la Henriade que Voltaire, à l'occasion du massacre de la Saint-Barthélemi, invective avec une espèce de fureur contre les ministres du culte catholique. « Ce massacre trop souvent » rappelé, dit un estimable critique, n'a servi » qu'à nourrir trop long-temps au fond des » cœurs le levain des vengeances. Cet horrible » exemple a concouru à développer les germes » des crimes dont nous avons été témoins, et » à les justifier aux yeux de leurs auteurs. Ces » grands scandales de l'humanité, dont l'homme de bien rougit, et dont les scélérats cherchent toujours à s'autoriser, devroient être » plongés dans un éternel oubli. Mais comme » on ne peut les effacer de la mémoire des » hommes, ni les faire disparaître des annales » où ils sont consignés, tout ce qu'on a droit » d'exiger des auteurs que leur sujet conduit à

» en retracer le tableau , c'est que la vérité du
» moins guide leur pinceau, et qu'ils n'égarent
» point leurs lecteurs sur les causes réelles qui
» les ont produits. »

On a sur cela de grands reproches à faire au Chantre de Henri. Il assigne d'abord pour cause de la Saint-Barthelemi , ainsi que de tous les troubles civils de cette fatale époque , l'ambition des Guises.

« Ces chefs ambitieux d'un peuple trop crédule,
» Couvrant leurs intérêts de l'intérêt des cieux,
» Ont conduit dans le piège un peuple furieux,
» Ont armé contre moi sa piété cruelle.

Puis il leur associe Catherine de Médicis , dont l'inférieure politique voulut

« Terminer d'un seul coup les discordes civiles. »

Jusque-là le poète est d'accord avec l'histoire : car , quoiqu'on ne sache pas au juste quels furent les secrets ressorts du massacre de la Saint-Barthélemi , il est assez prouvé que ce fut Catherine de Médicis qui aiguïsa les poignards ; que ce fut elle qui les dirigea , dans cette journée , contre l'amiral de Coligni dont sa jalousie redoutoit l'ascendant , et que l'ambition , et sur-tout la vengeance des Guises contre cet amiral , qui ne s'étoit jamais bien justifié de l'assassinat de leur père , y concoururent. Mais

alors, comment l'auteur, après avoir dit que ce furent les Guises qui armèrent le peuple, en accuse-t-il ensuite les prêtres.

- « Ces monstres furieux, de carnage altérés,
- » Excités par la voix des prêtres sanguinaires,
- » Invoquent le Seigneur en égorgeant leurs frères. »

Comment encore, après avoir attribué à Médicis et aux Guises le meurtre de Coligni, en charge-t-il ensuite exclusivement les prêtres dans le quatrième chant :

- « Coligni par vous *seuls* a reçu le trépas. »

quoiqu'il n'en paroisse aucun dans le long récit que le poète avoit fait au second chant de l'assassinat de cet amiral.

XXVIII. Il est certain que, dans ces temps désastreux, il y eut malheureusement un grand nombre de prêtres qui, entraînés par un faux zèle, se rendirent les trompettes de la rébellion ; que plusieurs d'entr'eux, consultant plutôt leurs passions que l'esprit de l'Eglise, crurent pouvoir justifier les massacres par l'Ecriture, comme les Calvinistes, qui allèrent chercher, dans ce livre divin, *des exemples d'assassinats* : mais falloit-il en accuser la masse entière, et charger toute la race sacerdotale des crimes des individus ? « Rien n'est

» plus aisé, dit Voltaire lui-même, que de
 » rendre un corps entier odieux, en détaillant
 » les crimes de ses membres (1) ». C'est pour
 éviter de tomber dans ce défaut, qu'il a su
 distinguer les membres de la noblesse qui, à la
 même époque, eurent le courage de résister aux
 ordres sanguinaires de la Cour, de ceux qui s'y
 soumirent aveuglément. Ce second ordre de
 l'Etat n'avoit pas moins pris part aux scènes
 horribles de ces temps déplorables, que le pre-
 mier. Mais le poète n'a pas manqué de tempé-
 rer l'opprobre qui pouvoit en refluer sur tout
 l'ordre en général, en opposant, au fanatisme
 d'un grand nombre de nobles, la conduite gé-
 néreuse des Crillon, des Saint-Hérem, des
 Chabot, des d'Ortès, des Dognon, des Laguiche,
 des Lagarde, et de tant d'autres braves cheva-
 liers qui, dans cette occasion, surent concilier
 ce qu'ils devoient à leur roi légitime, avec l'at-
 tachment à la foi de leurs pères, sans se souiller
 du sang de leurs concitoyens, répandu dans les
 massacres. Pourquoi donc n'a-t-il pas usé de la
 même impartialité envers le clergé?

Ce corps lui auroit offert le célèbre Hen-
 nuyer, évêque de Lisieux, qui s'opposa cons-
 tamment à l'exécution des ordres envoyés pour

(1) *Essai sur les mœurs, chap. CXXIX.*

le massacre des huguenots de son diocèse , donna acte de son opposition , et parvint ainsi à empêcher l'effusion du sang : le cardinal de Gondi , évêque de Paris , que les ligueurs chassèrent de cette capitale avec les curés de Saint-Méry et de Saint-Eustache , parce qu'ils dispoient insensiblement le peuple à rentrer dans le devoir : Renaud de Labeaune , archevêque de Bourges , qui , dans les conférences de Suresnes , soutint vivement le parti du Roi contre les ultramontains , les ligueurs et les Espagnols , par un discours énergique , et dont la conduite , en cette occasion , comme en beaucoup d'autres , ramena un grand nombre d'ecclésiastiques , qui ne craignirent point de prêcher en chaire la soumission à leur prince légitime , quoiqu'hérétique : Simon Vigor , archevêque de Narbonne , hautement déclaré contre la Ligue : « Quand notre roi , disoit-il , seroit infidèle et » idolâtre , encore s'ils étoient vrais chrétiens , » ainsi qu'ils disent l'être , ne devroient-ils pas » prendre les armes contre lui. » Enfin , il n'y a pas jusqu'au fougueux Rose , évêque de Senlis , qui ne s'opposât vigoureusement au projet de faire élire l'infante Isabelle reine de France , en déclarant que si les Espagnols s'obstinoient dans ce projet , ils l'auroient pour ennemi , ainsi que tous les Catholiques décidés à ne re-

connoître jamais d'autres maîtres que les mâles du sang royal ; tant il est vrai que le fanatisme le plus exalté n'avoit pas éteint tout sentiment de loyauté dans les cœurs qui lui étoient le plus asservis. On sait encore que les assemblées du clergé, tenues à Chartres et à Mantes, se prononcèrent, de la manière la plus forte, contre la Ligue ; que la première, sur-tout, déclara nulles, injustes, suggérées par les ennemis de l'Etat, les bulles du pape qui excluient le roi de Navarre de son droit à la couronne. Nous avons encore droit de nous prévaloir de l'exemple du cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, qui parvint à obtenir de Langei, gouverneur du Piémont, un sursis à l'exécution du terrible arrêt du parlement de Provence contre les Vaudois du bourg de Merindol. Cette liste pourroit être beaucoup plus longue, mais il faut abréger. Nous renvoyons donc nos lecteurs à l'histoire du temps.

Dans le second ordre du Clergé séculier et régulier, vous trouverez également de grands exemples de loyauté, chez le bienheureux Jean de Labarrière, général et réformateur des Feuillans, à qui sa fidélité pour son roi procura l'honneur d'être emprisonné à Rome, après avoir souffert en France toutes sortes de persécutions de la part des Ligueurs ; chez Foulon,

abbé de Sainte-Généviève , dont le Légat vou-
 loit faire un exemple sévère , parce que c'étoit
 dans son abbaye que se tinrent les premières
 assemblées où l'on commença à parler libre-
 ment et à prendre des mesures contre les Li-
 gueurs. On trouve sur la même ligne Claude de
 Morenne , depuis évêque de Séez , qui , après
 l'assassinat de Henri III , adressa au peuple fran-
 çais un discours pour prouver qu'il n'est pas
 permis à un sujet même de médire de son
 roi , bien moins encore de prendre les armes
 contre lui , d'attenter à sa vie , en quelqu'oc-
 casion et sous quelque prétexte que ce soit. Nous
 avons parlé des curés de Saint-Eustache et de
 Saint-Méry , qui furent bannis pour la même
 cause. On voit encore , à la suite du *Traité de
 la Sagesse* de Charron , un *Discours chrétien*
 de ce célèbre théologal de Condom , pour mon-
 trer , « qu'il n'est pas permis au sujet , pour
 » quelque cause et raison que ce puisse être ,
 » de se liguier , bander et rebeller contre son
 » roi. » Il ne faut pas oublier , dans cette liste
 honorable , le principal du collège de Bour-
 gogne , qui arracha le jeune Sully des mains
 des fanatiques qui vouloient , à toute force , le
 livrer aux massacreurs de la Saint-Barthélemi ,
 et conserva ainsi à la France un des plus grands
 hommes d'Etat qu'elle ait jamais eu. Nous pas-

sons sous silence , pour abrégér ; un nombre considérable d'autres membres du clergé , prélats , docteurs , théologiens , etc. , qui , à la mort de Henri III , se rendirent successivement auprès de l'héritier légitime du trône.

Ces faits , et tant d'autres du même genre , qu'on trouve dans les mémoires du temps , auroient dû naturellement se présenter sous la plume de Voltaire , si la vérité , qu'il invoque au commencement du poëme , eût réellement guidé son pinceau. L'occasion de rendre hommage à cette portion distinguée du clergé , s'offroit d'elle-même au dixième chant , lors de la conversion de Henri , et de la reddition de Paris. Le contraste de ces ministres fidèles avec les prêtres fanatiques , qui cherchoient encore à animer le peuple contre leur roi , et dont il ne manque pas de faire mention , auroit produit un plus bel effet , même poétique , que les déclamations fastidieuses que ces derniers ressassent en cet endroit. Une pareille omission ne peut s'attribuer ni à ignorance ni à oubli. Le caractère connu du poète philosophe , son système religieux , l'esprit qui l'a inspiré pendant sa longue carrière , ne nous permettent pas de supposer que cette omission ait été sans dessein. C'est donc là un de ces traits d'injustice et d'animosité contre le clergé , dont ses

ouvrages nous offrent tant d'exemples, et sur le but desquels on ne sauroit se faire illusion.

XXIX. Voltaire n'a jamais eu des idées bien fixes sur la liberté humaine. Dans son *Traité de Métaphysique*, dans sa correspondance avec le Prince royal, depuis Frédéric-le-Grand, il s'attache à l'opinion généralement reçue qui fait consister la liberté dans la faculté d'agir et de ne pas agir, qu'on appelle en langage de l'école, *liberté de contradiction*. Il censure même avec raison dans l'*Œdipe* de Corneille ces vers mis dans la bouche de Thésée.

« Quoi ! la nécessité des vertus et des vices
» D'un astre impérieux doit suivre les caprices ? etc.

Il y trouve, ainsi que dans les autres vers du même morceau, des expressions impropres et vicieuses, comme une nécessité de vertus et de vices qui suit les caprices d'un astre impérieux, et plusieurs autres réflexions qui conduisent au système de la fatalité (1).

Ailleurs, cette espèce de liberté ne lui paroît plus qu'une chimère, à laquelle il préfère l'idée de la *respectable* secte des Stoïciens, qui pen-

(1) *Comment. sur Corneille. Rem. sur Œdipe.*

soient que tout ce qui existe et tout ce qui se fait est nécessaire, que toutes nos actions sont tellement enchaînées les unes aux autres, tellement dépendantes du principe qui nous meut, qu'il ne nous est point possible de leur donner une direction à volonté, que nous sommes des horloges, des machines; que l'homme enfin n'a pas plus de liberté que son chien (1). On sent que de là au dogme de la fatalité il n'y a qu'un pas, et ce pas ne coûte rien à franchir au Poète philosophe.

C'est à cette dernière idée de la liberté qu'il s'attache dans le septième Chant, où il la place dans le palais des Destins; ce qui est précisément comme s'il l'eût mise dans des prisons les fers aux pieds et aux mains. C'est là qu'

« On voit la liberté, cette esclave si fière,
» Par d'invisibles nœuds en ces lieux prisonnière,
» Sous un joug inconnu que rien ne peut briser :
» Dieu sait l'assujétir sans la tyranniser ;
» A ses suprêmes lois d'autant mieux attachée,
» Que sa chaîne à ses yeux pour jamais est cachée ;
» Qu'en obéissant même elle agit par son choix,
» Et souvent au destin semble donner des lois. »

(1) Lettre à M. ***. 30 août 1776. — *A mad. du Deffant*, 2 juill., 1754. — Dict. philos., art. *Chaîne des Evénem.*, *Destinée*, *Liberté*, etc.

Il est vraisemblable que c'est à ces huit vers et à ceux qui suivent sur la grace efficace, que l'Auteur de la *Henriade* doit l'honneur de figurer dans la *Bibliothèque des Livres Jansénistes*. Tout autre qu'un Jésuite se serait contenté de le mettre dans celle des livres calvinistes. Il est certain que ces vers ne présentent qu'une liberté exempte de contrainte, mais néanmoins toujours esclave, toujours irrésistiblement enchaînée sous l'empire d'une inévitable nécessité qui, sans la tyranniser, l'assujétit et la tient prisonnière par d'invisibles nœuds. Calvin n'a rien de plus fort et de plus précis. C'est le pur fatalisme, système fait pour justifier les plus grands scélérats, et pour décourager l'homme de bien combattant pour la vertu contre la corruption de la nature : car enfin, si la liberté est une *esclave*, nous sommes esclaves du Destin ; dès-lors plus de liberté. La *liberté esclave* est une chimère : la poésie même ne peut imaginer un être qu'on nomme *liberté* et *esclave* en même temps. Après avoir répété par trois fois que la liberté est prisonnière, qu'elle est assujétie par des nœuds invisibles, par un joug que rien ne peut briser, pas même Dieu ; qu'elle est attachée par une chaîne invincible, l'Auteur nous dit qu'elle agit par son choix en obéissant. A-t-on la liberté de

choix quand on est forcé d'obéir ? et si un scélérat, esclave du Destin, est nécessité au meurtre et au brigandage, a-t-il le choix d'être un homme vertueux (1) ?

Le Prince royal de Prusse ayant objecté à l'Auteur cet endroit de la *Henriade*, comme ne contenant autre chose que le système de la nécessité, il lui répondit d'abord que ces vers n'avoient été faits que dans la vue de montrer l'accord de notre liberté avec la prescience divine ; mais comme cet accord ne s'y laisse guère appercevoir, il ajoutoit que s'il s'étoit exprimé un peu durement dans cet endroit, c'est qu'en poésie on ne dit pas toujours précisément ce qu'on voudrait dire : la roue tourne et emporte son homme par sa rapidité (2). C'étoit au moins convenir d'un défaut d'exactitude : mais oubliant ailleurs cette excuse, Voltaire cite ces mêmes vers comme « ce qu'on a jamais écrit » de plus grand et de plus sublime sur la liberté, comme l'image la plus parfaite, sous laquelle on peut présenter l'accord inexplicable de la liberté de l'homme et de la prescience de Dieu, comme un morceau qui vaut

(1) Voy. *Clément*, lettre VIII à M. de Volt.

(2) *Lettre au Pr. Roy. de Pr. du 3 mars, 1738.*

» mieux que vingt volumes de controverses sur
» ces matières inintelligibles (1). » Nous aban-
donnons cette forfanterie aux réflexions des
lecteurs.

XXX. La Henriade renferme une foule
d'autres paradoxes qui ne choquent pas moins
les règles du goût et du bon sens que celles de
la vérité et de la Religion. Nous nous sommes
étendus sur les endroits les plus répréhensi-
bles; nous ne ferons ici qu'en indiquer quelques
autres dont l'inconvenance est sensible. Par
exemple, dans le premier chant, il est dit de
Mornay.

« Dieu, maître de ses dons, de lui s'étoit caché.
» Vainement sur la terre il eut le nom de sage ;
» Au milieu des vertus, l'erreur fut son partage.

Et dans le neuvième chant, on lit que

« L'Ange heureux des Français fixa son vol divin
» Au milieu des *drapeaux* des enfans de Calvin.
» Il s'adresse à Mornay : c'étoit pour nous instruire
» Que souvent la raison suffit à nous conduire. »

N'est-il pas bien singulier de voir que Dieu

(1) *Mélanges littéraires, quest. sur la liberté.*

envoyant l'ange chercher un sage, c'est Mornay que cet ange choisit de la part de Dieu, ce Mornay qui pourtant *avoit vainement le nom de sage*, parce que Dieu s'étoit *caché* de lui. D'ailleurs, si *l'erreur fut son partage* au milieu de ses vertus, il est certain que sa conduite ne montre nullement que souvent la raison suffit à nous conduire, car la raison qui ne conduit qu'à l'erreur est un mauvais guide. Enfin qui auroit jamais cru que l'ange envoyé par Saint Louis, ou par Dieu même, fût bon ami des Calvinistes, au point de ne trouver de véritable sage que parmi eux? Au reste, il n'y a en cela rien de surprenant de la part d'un Poète que nous venons de voir faire débiter le système du pur fatalisme par le même Saint Louis.

Un autre endroit où l'on chercheroit vainement cette *précision rigoureuse* que l'Auteur se vantoit d'avoir apportée dans l'exposition de nos dogmes, est celui où il semble nier la résurrection des corps.

- α Là sont après la mort nos ames replongées,
- » De leur prison grossière à jamais dégagées.

Il n'y a pas de Sadducéen qui ne souscrivît à une pareille décision.

On ne trouvera pas plus d'exactitude dans le cinquième chant, où après avoir placé le fanatisme dans le centre de l'Eglise Romaine, il lui fait inspirer de là les Puritains d'Angleterre.

« Dans l'onde il a formé la secte turbulente
» Qui sur un roi trop foible a mis sa main sanglante. »

Ce régicide fut à la vérité l'ouvrage du fanatisme : mais alors il ne falloit pas concentrer ce monstre dans l'Eglise Catholique, d'où il ne pouvoit point inspirer les plus mortels ennemis de cette Eglise.

« Dans Madrid, dans Lisbonne il allume ces feux,
» Ces bûchers solennels où des Juifs malheureux
» Sont tous les ans en pompe envoyés par des prêtres
» Pour n'avoir point quitté la foi de leurs ancêtres. »

Rien n'est plus faux que des Juifs aient été tous les ans envoyés au feu, en Espagne et en Portugal, pour n'avoir pas quitté la foi de leurs ancêtres. Cette fausseté ressemble au conte pué-
rile, que les Juifs immolent tous les ans à Pâques un enfant chrétien. Il est de notoriété publique qu'il y a toujours eu un grand nombre de Juifs en Portugal, où ils ont des synagogues.

On doit mettre dans la même classe cette au-

tre histoire des ligueurs , que le poète rend en ces trois vers :

- « De Henri sous leurs pieds ils renversent l'image,
- » Et pensent que la mort, fidelle à leur courroux,
- » Va transmettre à ces rois l'atteinte de leurs coups. »

La note sur cet endroit porte que plusieurs prêtres ligueurs avoient fait faire de petites images de cire, qui représentoient Henri III et le roi de Navarre; qu'ils les mettoient sur l'autel, les perçoient pendant la messe quarante jours consécutifs, et le quarantième jour les perçoient au cœur. Nous savons bien que le poète et son commentateur ne sont point les inventeurs de cette fable : mais pourquoi l'adopter et l'accréditer ?

Notre dernière remarque aura pour objet les divers endroits où il est question de la conversion de Henri IV. Le vieillard de Jersey lui prédit, au premier chant, qu'il ne montera point sur le trône qu'il n'ait embrassé la religion catholique :

- « Mais si la vérité n'éclaire vos esprits,
- » N'espérez point entrer dans les murs de Paris. »

Le poète ajoute que son héros fut pénétré de ce discours comme d'un *trait de flamme*,

- « Et dès ce moment même il entrevit l'aurore
- » De ce jour qui pour lui ne brilloit pas encore. »

Cependant Henri, si bien édifié et à demi-converti, ne laisse pas de parler assez cavalièrement, dans le chant suivant, de la religion catholique à la reine Elisabeth.

Cette prédiction, l'avis que Valois lui donne en mourant,

« Puissiez-vous, détrompé d'un dogme criminel,
» Rétablir de vos mains son culte et son autel ! »

Les reproches que lui fait S. Louis au sixième chant sur son endurcissement :

« Ce Louis dont ton cœur a négligé la foi,
.....
» Leur culte étoit le mien ; pourquoi l'as-tu quitté ? »

Cette apparition, ces discours, la miraculeuse vision de S. Louis qui lui découvre ses destinées et celles de sa postérité, rien ne peut le convertir. Du reste cet endurcissement paroît moins surprenant que les soins que prend Saint Louis pour un hérétique endurci. Quelle conséquence n'est-ce pas d'ailleurs, selon la croyance catholique, dont l'auteur fait profession dans tout le poëme, que Henri soit favorisé du ciel sans être converti ; que le ciel soit constamment pour l'ennemi de la religion catholique contre le parti qui défend cette religion ? N'est-il pas évident que l'auteur a traité tout cela se-

Ion sa façon particulière de penser? Mais c'est là une philosophie qui ne blesse pas moins les principes de la Religion que les règles du bon sens (1).

XXXI. Nous ne pousserons pas plus loin nos réflexions sur le poëme de la Henriade. Notre but a été de montrer combien la philosophie de l'auteur est dangereuse , même dans celui de ses ouvrages auquel il attachoit le plus sa réputation , et que la critique religieuse a le plus épargné. En se bornant à considérer ce poëme sous ce seul point de vue , on voit qu'il renferme les germes de toutes les attaques que Voltaire n'a cessé de livrer depuis à tous les cultes positifs , à celui des Chrétiens surtout , et plus particulièrement au culte catholique. On pourroit y découvrir divers autres paradoxes en métaphysique , en morale , et même en histoire. Il n'entroit pas dans notre plan de signaler ces derniers ; nous avons fait observer quelques-uns des deux premiers. Cela étoit nécessaire pour remplir la tâche que nous nous sommes imposée au commencement de cet écrit , qui étoit

(1) Voy. la VII^e. lettre de M. Clément à M. de Voltaire.

(118)

de prouver que la publication de la Henriade forme une époque dans l'histoire de la philosophie moderne, d'autant qu'elle concourut avec l'introduction du philosophisme anglais en France. Ce dernier point sera discuté dans l'histoire de ce philosophisme, que nous nous proposons de mettre incessamment sous presse.



F I N.

De l'Imprimerie de SÉTIER, rue de la Harpe, n°. 117, au
ci-devant Collège d'Harcourt.